



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- **Page 2 : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**
- **Page 66 : BUDGET 2025 – PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2025**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

Adoptés en Assemblée plénière du 28 octobre 2025



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2026***

Adopté en Assemblée plénière du 28 octobre 2025

Avis du

Groupe permanent « Affaires européennes, affaires financières et budget du Conseil régional, affaires générales »

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Région est tenue de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB), contenant notamment : les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des recettes, la structure et l'évolution des effectifs, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 10 octobre 2025. Cet exercice d'orientations budgétaires intervient dans un contexte général dégradé, marqué par de fortes incertitudes à l'échelle nationale, européenne et internationale, mais également par des tensions sociétales, environnementales (transition énergétique, changement climatique, aléas météorologiques majeurs tels que Garance en 2025) et sanitaires.

Les dernières prévisions de la Banque de France pour 2026 et 2027 anticipent une croissance modérée (0,9 % pour 2026 et 1,1 % pour 2027 vs. 0,7 % pour 2024) mais avec une inflation qui tend vers le seuil des 2 % (1,3% pour 2026 et 1,8 % pour 2027 vs. 1,0 % pour 2025).

L'élaboration des orientations budgétaires qui sous-tendent cet avis intervient avant la présentation du projet de loi de finances 2026, dans un contexte d'instabilité politique nationale. Cela renforce l'incertitude sur les concours financiers de l'État, qui représentent une part significative des ressources régionales.

Le Conseil régional y exprime sa crainte d'une « certaine austérité » pouvant se traduire par un gel des dotations. Le CCEE note cette inquiétude et prend acte de l'annonce que des ajustements structurels devront probablement intervenir au moment du vote du budget primitif 2026.

En effet, depuis l'écriture de ces orientations budgétaires, la non-présentation du Projet de Loi de finances à ce jour pourrait se traduire par une diminution encore plus marquée des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales.

Le CCEE en prend note et s'exprimera sur le sujet dans l'avis sur le projet de budget primitif 2026 de la Région à l'issue des débats parlementaires et de l'adoption de la Loi de finances 2026. En perspective de cela, le CCEE aurait souhaité la présentation d'un scénario alternatif « dégradé » (ralentissement plus marqué des recettes fiscales) pour mieux apprécier les marges de manœuvre budgétaires.

Sur le plan régional, le CCEE relève plusieurs signaux de fragilité malgré la stabilité de l'attractivité de l'île :

1. une croissance économique timide après plusieurs années honorables, avec des défaillances d'entreprises en hausse, particulièrement dans les services, le commerce et le BTP, ce qui n'améliore pas le taux de chômage déjà élevé ni la diminution des revenus issus du travail ;

2. des inégalités sociales et territoriales persistantes, entre territoires attractifs et zones en déprise, entre ménages aisés et la précarité pour d'autres, qui s'ancre dans la durée, entre personnes actives en emploi et d'autres en situation de chômage, voire n'ayant jamais connu de situation d'emploi ;
3. des besoins croissants en logement social et très social ainsi que des difficultés de mobilité domicile-travail ;
4. des pressions environnementales accrues, notamment sur la ressource en eau, la gestion des déchets et l'artificialisation des sols...

Dans cette contextualisation financière, le CCEE intègre également l'évolution et la perspective d'une réduction des fonds européens à partir de 2028. Sur ce point, il a été relevé que La Réunion pourrait ne plus faire l'objet de mécanisme de rattrapage dont elle bénéficiait au sein de la politique de cohésion européenne. En effet, bien que demeurant une région moins développée au sens des critères communautaires, l'île a déjà franchi plusieurs étapes de rattrapage et doit désormais relever des défis structurels persistants. Cette évolution impose de repenser la stratégie d'accès aux programmes européens et de valoriser davantage les investissements immatériels, centrés sur les compétences, l'innovation, la cohésion sociale, la culture, l'éducation et l'environnement...

Au-delà de ces éléments contextuels, le CCEE prend acte du maintien par la Région d'une politique d'endettement prudente. L'appel à l'emprunt reste mesuré, permettant de préserver la confiance des établissements bancaires et de financer les grands projets structurants : achèvement de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), construction des lycées de Saint-André et de Saint-Joseph, poursuite du chantier du lycée de la mer au Port, et, à plus long terme, préparation du projet de Réunion Express.

Ces opérations, qui figurent dans le Contrat pluriannuel de programmation des investissements (CPPI), demeurent conditionnées à la disponibilité des recettes régionales et aux arbitrages nationaux. Le CCEE appelle à une vigilance équilibrée : la prudence budgétaire doit rester compatible avec la capacité d'innovation et d'adaptation de l'action publique.

Le CCEE relève une préoccupation majeure : le départ massif à la retraite, d'ici 2030, d'une grande partie des agents expérimentés. Cette évolution risque d'entraîner une perte de savoir-faire et de mémoire institutionnelle. Le CCEE invite la Région à mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) adaptée à cette transition, et à renforcer les politiques de transmission intergénérationnelle des savoirs. D'autant qu'au vu des nouvelles prises de position du Gouvernement sur la réforme des retraites et l'effet d'accélération des départs qui risque d'en découler, certains agents pourraient chercher à faire valoir leurs droits avant la date butoir du 1er janvier 2028.

Le Conseil souligne également l'importance des fonctions support (Ressources humaines, Finances, Informatique) et recommande de renforcer la cybersécurité tout en amorçant une réflexion encadrée sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les services publics. La collectivité doit, sur ce plan, agir assez rapidement pour ne pas prendre de retard et faire diminuer au plus vite l'usage *maron* de l'IA au sein de ses effectifs et les risques déviants qui en découlent et dont on ne peut mesurer pour l'heure l'ampleur et les conséquences.

De la situation réunionnaise...

L'analyse de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2026 incite le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement à dépasser ce cadre annuel imposé par l'organisation budgétaire de la collectivité pour s'interroger plus globalement sur la situation réunionnaise. Aussi, insiste-t-il sur la nécessité de réinterroger le modèle de développement réunionnais et les enjeux territoriaux associés.

Les évolutions démographiques de l'île appellent à une révision des politiques publiques : départs de jeunes vers la France continentale pour les études, taux de chômage encore élevé, vieillissement accéléré de la population, retours de Réunionnais souhaitant s'installer à nouveau sur le territoire, installation croissante de retraités attirés par la qualité de vie. La Réunion dispose ainsi d'un haut niveau d'équipements mais demeure marquée par des inégalités sociales et territoriales fortes.

Ces mutations imposent d'adapter les politiques régionales en matière de mobilité, d'aménagement, de logement, d'éducation, de culture, d'environnement, de santé et de cohésion sociale. Aussi, pour le CCEE, plus que jamais, la priorité doit être donnée au développement humain à la valorisation des compétences locales et à la transmission des savoirs. Le CCEE salue la priorité donnée par le Conseil régional à ces aspects au développement humain. Aussi, encourage t'il la collectivité régionale à mobiliser davantage de financements et à envisager, lorsque nécessaire, l'exercice de compétences facultatives pour pallier les insuffisances de l'État et développer des politiques publiques volontaristes en ses lieu et place, dès lors qu'elles participent à faire croître le développement humain à La Réunion.

Formation, emploi et attractivité des jeunes générations : le CCEE alerte sur la fuite des compétences formées localement et la difficulté à retenir les jeunes diplômés. Il recommande au Conseil régional de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour favoriser le retour des jeunes diplômés (aides aux entreprises, dispositifs de soutien à l'apprentissage).

Les nouvelles générations recherchent davantage de sens, d'autonomie et d'équilibre de vie, plutôt qu'une stabilité salariale stricte.

De même, il est important de renforcer les filières de formation professionnelle dans les métiers en tension (BTP, artisanat, énergies renouvelables, agriculture qualitative) et de mieux articuler les dispositifs d'insertion avec les besoins du territoire. Les effets de seuils doivent absolument entrer en ligne de compte dans le développement des parcours de formations universitaires, technologiques, professionnelles...

Éducation, culture et transmission : le CCEE insiste sur les différentes facettes de la crise éducative (scolaire, familiale, sociétale) et la nécessité de pédagogies plus concrètes et contextualisées, ouvertes aux outils numériques, s'inspirant d'expériences étrangères porteuses de sens, d'efficacité et au service du développement humain. La culture doit être considérée comme un levier majeur de cohésion et de transmission intergénérationnelle. Et ce, notamment en matière de transmission où on ne peut que souligner le rôle de l'éducation artistique et des innovations ludiques (serious games, simulateurs, pédagogies par projet) dans la redynamisation de la relation entre enseignants et apprenants.

Agriculture et transition écologique : le CCEE invite à orienter la politique agricole régionale vers la qualité, la durabilité et les productions de niche tout en visant l'objectif de souveraineté alimentaire. Il encourage la valorisation des savoir-faire locaux et des indications géographiques protégées (IGP) — café, vanille, curcuma. La valorisation des produits locaux tels que « fruits à

pain, jacques... » adaptés à l'environnement tropical insulaire, peu concernés par des phytopathologies, est à développer dans les meilleurs délais avant que la niche ne soit « captée » par un autre territoire.

Soutien aux associations : vu les grandes difficultés que connaissent actuellement les associations, le CCEE insiste fortement auprès de la collectivité régionale pour qu'elle leur apporte un soutien remarquable. Ce soutien portera non seulement sur l'engagement de volumes financiers à la hauteur des enjeux, besoins et attentes mais aussi sur la capacité à traiter les demandes de subventions, de mises en œuvre de conventions dans des délais raisonnables. Il s'agit très clairement pour le Conseil régional de repenser sa politique de soutien au monde associatif afin de sortir du mode curatif.

Du droit à l'expérimentation...

Le CCEE invite la Région à mobiliser le droit à l'expérimentation (Cf. annexe) afin de déployer des politiques publiques différenciées, adaptées aux réalités locales. Il recommande de renforcer la capacité d'expérimentation territoriale en créant, au sein de la collectivité, une cellule spécifique chargée de la conception, du suivi et de l'évaluation de ces expérimentations, en lien avec les acteurs économiques, associatifs et universitaires.

Pour conclure, le CCEE réaffirme le rôle institutionnel et citoyen des conseils consultatifs : leurs avis doivent être des travaux de réflexion prospective, destinés à éclairer la décision publique régionale dans un esprit d'indépendance, de dialogue et d'intérêt général.

Annexe

Droit à l'expérimentation

Il ne s'agit pas là d'une dynamique nouvelle. À partir des années 1980, les collectivités territoriales ont progressivement mis en place des expérimentations. Puis en 2003, le droit d'expérimentation est inscrit dans la Constitution en même temps que l'organisation décentralisée de la République :

- L'article 37-1 de portée générale : « *La loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limitée, des dispositions à caractère expérimental.* »
- Le quatrième alinéa de l'article 72 portant un dispositif spécifique : « *Dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.* »

Dans les faits, ces expérimentations ont été assez limitées en raison des conditions de mise en place (procédure lourde durant environ un an) et des conditions de sortie de l'expérimentation (extension de l'expérimentation à l'ensemble du territoire national ou abandon). Il n'y a pas eu de véritable évaluation de ce dispositif. La plupart des expérimentations sont à l'initiative de l'État et mises en œuvre par les collectivités locales, notamment pour expérimenter de nouvelles compétences avant des transferts définitifs. L'expérimentation interroge les principes

constitutionnels, notamment d'égalité et d'unité nationale, et les rapports entre l'État et les collectivités locales.

Toutefois, l'expérimentation est un dispositif qui peut être utilisé pour faciliter la territorialisation des politiques publiques en aidant à mettre en place la différenciation des règles de droit entre les territoires. C'est ce qui est voulu par le gouvernement et qu'il porte, en particulier, dans la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale, dite 3DS, promulguée en février 2022. La loi 3 DS confirme et élargit ces possibilités déjà inscrites dans la loi. Cette situation a conduit à la loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution : « *Les expérimentations permettent de répondre au besoin de proximité et d'efficacité de l'action publique, qui a été exprimé tant par les élus locaux que par les citoyens ces dernières années, et de mieux prendre en compte la diversité des territoires dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Elles ouvrent la voie à une différenciation des normes en fonction des particularités locales, que celles-ci tiennent à la géographie, à la démographie ou encore à la situation économique et sociale des territoires.* »

C'est aussi un moyen de prendre en compte les besoins du capital en faisant du territoire un lieu de compétitivité, d'attractivité. Elle permet ainsi de mieux gérer les réticences des gens pour certaines réformes imposées « du haut », de mieux faire accepter le changement, l'incertitude et l'instabilité. La loi sur les expérimentations est un élément supplémentaire de ce puzzle que la loi 3DS complète, et lui servira d'outil pour sa mise en œuvre sans modifier le fond du sujet.

La loi est courte (sept articles) et vise à alléger le processus d'expérimentation :

- simplifier la mise en place d'expérimentations locales, en réduisant le délai à deux mois environ, avec une simple délibération des collectivités et une publication au journal officiel,
- simplifier la sortie des expérimentations, en permettant de maintenir le dispositif testé de manière illimitée, si celui-ci revêt un « caractère spécifique » lié à la géographie, à la situation, aux ressources financières du territoire concerné. L'objectif est de multiplier les expérimentations et de les pérenniser.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent faire des expérimentations en s'affranchissant des règles nationales encadrant l'exercice de leurs compétences et en élaborant elles-mêmes des normes adaptées à leurs spécificités. Elles peuvent donc, a priori, expérimenter sur l'ensemble du champ de leurs compétences. L'expérimentation annonce souvent, dès le départ, la généralisation, avant toute évaluation. L'État accroît lui aussi ce mode de gestion, avec un droit de dérogation reconnu au préfet par décret, en 2020. De très nombreuses lois et ordonnances prévoient des mesures d'expérimentation et de territorialisation dans l'application des mesures.

Les expérimentations ouvrent donc de multiples possibilités de test de différenciation afin de donner plus de pouvoir aux collectivités pour organiser et aménager les politiques publiques en fonction des réalités territoriales et des projets politiques des élus. Chaque territoire pourra donc avoir une application des normes spécifiques. Il y a lieu de porter l'exigence d'un développement des territoires socialement et environnementalement juste.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Dans les orientations budgétaires de 2026 du Conseil régional en matière de culture, la commission relève à nouveau que la collectivité s'attache à déployer une politique culturelle et sportive ambitieuse [...] et qu'elle place l'excellence culturelle et sportive au cœur de ses priorités stratégiques. Si cette ambition d'excellence culturelle figurait déjà dans le projet de mandature, elle ne se traduit pas encore dans les faits.

La commission rappelle que **la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015**, qui a créé une compétence partagée en matière de culture entre l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, **fait de l'action culturelle un élément constitutif essentiel du développement local et fortement contributeur à l'attractivité des territoires et à la cohésion sociale (retombées financières, dynamisme économique, aménagement urbain, élargissement des publics, devoir de mémoire).**

Or, ces orientations budgétaires semblent insuffisamment considérer la liaison évidente entre les problématiques culturelle et sociale. La commission considère que la prise en compte du traitement de **l'urgence culturelle**, serait une manière d'affirmer une volonté de répondre à **l'urgence sociale**.

Sur la forme, la commission regrette que sa demande d'une présentation des orientations budgétaires du champ culturel distincte des orientations dédiées au champ sportif, n'ait pas été prise en compte. Ce « mélange » empêche une bonne visibilité des trajectoires régionales dans le domaine de la culture. Par ailleurs, au regard des coupes budgétaires imposées par le contexte social et économique actuel de la France, la commission espère fortement que les domaines de la culture et du sport ne soient pas les variables d'ajustement dans l'élaboration du projet de budget primitif 2026.

Sur le fond, la commission tient à formuler les remarques et propositions suivantes :

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

La commission souscrit pleinement aux objectifs de la collectivité d'entretenir et de valoriser ses équipements culturels, tels que le Madoi, le Frac, les musées régionaux.

S'agissant des enjeux stratégiques et des impacts attendus en 2026, la commission constate des insuffisances pour les actions suivantes :

➤ Action 1 : Renforcer l'attractivité des musées régionaux :

Les *cibles* affichées en nombre de visiteurs pour 2025 étaient de 398 582, et il est à souligner que le bilan au 30/06 /2025 ne faisait état que de 172 127 visiteurs !

Les *cibles* de 2026 sont encore plus ambitieuses que celles de 2025 : 420 000 visiteurs. Gageons que tout sera mis en œuvre pour une meilleure fréquentation de ces lieux de culture.

➤ **Action 2 : Les grands projets muséographiques :**

La commission note que, s'agissant du FRAC, les objectifs de 2026 sont les mêmes que ceux programmés en 2025, soit *le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour le projet global d'aménagement des réserves et mise aux normes des ERP*.

La commission constate une année de retard pour des études de maîtrise d'œuvre, elle aurait apprécié de disposer des précisions sur les raisons de ce de ce retard.

Par ailleurs, la commission lit dans ces orientations budgétaires que *dans le cadre du patrimoine vivant, la collectivité privilégiera désormais un accompagnement renforcé des initiatives existantes autour du maloya*. À cet égard, si la commission est persuadée que le maloya est un élément majeur de l'identité réunionnaise, inscrit à l'Unesco, les autres genres musicaux ne doivent pas pour autant être occultés. Le séga, par exemple, ou encore les musiques actuelles font pleinement partie du patrimoine culturel musical de La Réunion. **La collectivité doit veiller à prendre en considération l'évolution de la société qui inscrit d'autres marqueurs dans l'identité réunionnaise. Notre territoire connaît un foisonnement exceptionnel d'artistes qui alimentent considérablement le paysage musical réunionnais. Des artistes, tout en prenant leurs sources dans notre patrimoine, par leur puissance créatrice, ouvrent des imaginaires d'une grande richesse. La collectivité a le devoir de les accompagner.**

B – Valoriser et promouvoir la langue et la culture créoles

La commission relève une grande lenteur dans la mise en œuvre de la Charte des collectivités bilingues, signée en 2022, au sein de ses propres équipements culturels et de son administration. À cet égard, elle suggère aussi la programmation de sessions de formation à l'écriture en *réyoné* pour son personnel, notamment à l'attention de ceux qui sont amenés, dans le cadre de leur fonction, à écrire en créole.

La commission rappelle que le Conseil porte 3 concours littéraires en *réyoné*, le Pri Honoré pour adultes, depuis plus de vingt ans, le *Pri Honoré pou lékol* qui en est à sa 8ème édition et qui compte déjà à son actif des milliers de scolaires qui vont du niveau primaire au secondaire (collège et lycée.) et le concours *KoZarlor* (éloquence sinonsa *larkozé*) qui s'adresse aux lycéens.

C – Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel

La commission note qu'il est question dans ces orientations budgétaires de la création de supports individuels pour la diffusion des données d'inventaire. Or, dans les orientations de 2025, le SRI s'inscrivait déjà dans la continuité de sa *démarche de création d'un site numérique dédié à la diffusion et à la valorisation de données*. [...]

Par ailleurs, la commission salue les initiatives en matière de sauvegarde d'un patrimoine emblématique, tel que le site de Notre-Dame-des-laves et également le lancement *d'une étude d'inventaire ciblée*, en l'occurrence, un travail sur le patrimoine religieux. Elle espère la concrétisation de ces projets pour l'année 2026.

La commission relève aussi la poursuite de l'engagement en faveur du maloya, patrimoine culturel immatériel et elle s'en félicite. Toutefois, elle lit aussi qu'en 2026, il est prévu le lancement de l'année du maloya, *en préfiguration de la future Maison du maloya* et de continuer *la réflexion sur la localisation d'un site potentiellement intéressant pour cet équipement culturel*.

Or, dans ce même document, à la page 52, il est écrit que [...] *La création d'un équipement dédié tel que la Maison du maloya, n'est pas retenue à ce stade. [...]*. Il faut aussi rappeler que dans les orientations budgétaires de 2025, il était déjà question d'*étude de définition pour la préfiguration d'une Maison du maloya*.

Si la commission regrette le manque de cohérence dans ces écrits, elle souscrit, cependant, au projet de la collectivité de créer une *Maison du maloya*.

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

A – Soutenir les projets culturels

La commission relève dans les orientations budgétaires qu'une *réflexion est engagée par la collectivité sur son positionnement entre soutien de proximité et accompagnement structurant. L'objectif est de clarifier le rôle respectif de la Région et des différentes collectivités du territoire dans le financement des associations culturelles de proximité. Cette démarche, viserait à rééquilibrer les interventions régionales [...]*.

Au vu du contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les petites communes, la commission s'inquiète de la perspective qui se dessine. Il est fort probable que les petites collectivités ne pourront, sans l'aide régionale, assumer une réelle compétence culturelle, faute de moyens financiers. Le rééquilibrage culturel des territoires, cher à la collectivité, risque d'être mis à mal.

Par ailleurs, la commission relève un projet de partenariat avec l'Office national de diffusion artistique (ONDA) pour un meilleur rayonnement culturel au niveau national. Elle espère fortement que cette intention se concrétisera en 2026.

Cependant, en prenant connaissance de la liste des *impacts attendus* en 2026, en matière d'accompagnement des acteurs culturels, la commission ne peut s'empêcher d'être perplexe, étant donné la lenteur de traitement des dossiers présentés par les associations. En effet, les écarts souvent constatés entre les *cibles* et les réalisations s'expliquent en grande partie par celle-ci, quand ce n'est pas simplement l'absence de traitement des dossiers de demandes de subvention. La fréquence des réunions de commissions régionales pourrait être aussi un des facteurs explicatifs des retards considérables constatés. **Un grand nombre de dossiers déposés en octobre/novembre de l'année n-1 ne sont toujours pas traités à ce jour sans qu'aucune explication n'y soit apportée la plupart du temps.**

Le Conseil, alerté par les représentants d'associations, s'inquiète de cette situation qui n'est pas sans répercussion sur la pérennité des structures associatives et également sur le contexte social déjà dégradé. **Il attend de la collectivité, désormais alertée, que les causes qui conduisent à ces situations soient identifiées et que des solutions puissent être apportées.**

Pour exemple : **Action 1 : Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel** : cibles 2025 : 320 - Bilan au 30/06 : 21 ! soit 6,5 % de réalisations seulement.

B – Consolider les opérateurs culturels structurants et les industries culturelles créatives

1 – Le Pôle régional des musiques actuelles (Le PRMA)

L'objectif de 2026, pour cette structure est *la redéfinition de ses missions et de sa stratégie, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la filière. [...]*. La commission souligne que ces *impacts attendus* figuraient déjà dans les orientations budgétaires de 2025 !

• Les arts visuels à La Réunion

La commission relève avec stupéfaction que les arts visuels ne sont pas mentionnés dans ces orientations budgétaires. La collectivité n'a-t-elle plus pour ambition de se doter d'un **SODAVI ?** (Schéma d'orientation pour les arts visuels). Ce secteur manque cruellement de soutien, sa situation est alarmante !

Pourtant, un réseau, *Pôle des arts visuels de La Réunion (Rézom)*, s'est constitué et vise à répondre aux attentes de professionnalisation des artistes plasticien.ne.s (<https://www.rezom.re>). Depuis quelques années, il existe « Documents d'artistes La Réunion »¹, une plateforme de visibilité et d'accompagnement des artistes plasticien.ne.s contemporain.e.s réunionnais.es.

Toutes ces initiatives démontrent une volonté de reconnaissance de l'émulation qui caractérise le champ des arts visuels à La Réunion :

- l'antenne locale du CAAP² a été initié et a produit en 2021 « Une Charte des artistes auteurs » qui a été largement diffusée. Depuis, son activité est en sommeil même si des initiatives de « regroupement » des artistes auteurs et /ou des créations de collectifs entre artistes se font jour ;
- des associations disparaissent malheureusement parmi lesquelles « Cheminements » et « Pink Marmelade », pour ne citer que celles-là. Se mettent alors en place de multiples liens informels qui animent la circulation des artistes et des projets. Mais toutes les structures concernées regrettent de ne pas trouver un espace de travail pour renforcer les dynamiques à l'œuvre.

Aussi, sur la base de ces constats, la commission « Vivre ensemble » insiste auprès du Conseil régional pour qu'il :

- **contribue à la fédération des acteurs associatifs œuvrant dans le champ des arts visuels ;**
- **participe au mouvement de reconnaissance initié au niveau européen d'un statut des artistes auteurs sur le modèle de ce qui se pratique pour le spectacle vivant ;**
- **s'approprie le contenu du rapport Racine³ et de la position des organisations professionnelles.**

1 C'est un espace de travail collaboratif et participatif qui rassemble les Documents d'artistes en région. Il fédère ces associations autour d'une charte et un règlement d'usage. Il se porte garant de la bonne utilisation de l'appellation "Documents d'artistes" ainsi que des différentes méthodologies liées à la documentation en ligne du travail des artistes. Le Réseau coproduit également des contenus autour du travail des artistes des fonds régionaux : textes critiques, traductions, carnets de résidence, portraits filmés, visites d'ateliers (meet-up). Il apporte son soutien lors d'événements de diffusion à l'échelle nationale et internationale, dans une volonté constante de mise en relation avec les acteurs·rices et prescripteur·rices du secteur de l'art contemporain. – Site DDA La Réunion

2 Le CAAP est une organisation syndicale nationale qui défend les intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs et des artistes-autrices quel que soit leur domaine de création artistique

3 Le rapport Racine, est un rapport de 141 pages intitulé "L'auteur et l'acte de création " confié par le ministre de la Culture français Franck RIESTER à Bruno RACINE en avril 2019, initialement prévu pour le 15 novembre 2019, il sera finalement rapporté le 22 janvier 2020. Il fait un état des lieux de la situation des acteurs et actrices de la création en France. Il établit 23 recommandations pour renforcer la condition des artistes-auteurs (<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>)

2 – Le Fonds régional d’art contemporain (FRAC)

Pour 2026, *les impacts attendus* sont identiques à ceux de 2025, soit les mêmes chantiers prioritaires à savoir *la poursuite des études de maîtrise d’œuvre pour la mise aux normes ERP et l’aménagement des réserves, la révision de la Convention pluriannuelle d’objectifs (CPO) en partenariat avec la DAC et le déploiement progressif du projet de direction.*

3 – Salles de création et de diffusion

La commission relève une contradiction entre les écrits et les chiffres (cf tableau *indicateurs et cibles 2026*). Il est écrit que l’accompagnement régional sera poursuivi et renforcé par le processus de conventionnement avec les salles labellisées. Or, les indicateurs laissent apparaître pour 2025 : *Cibles* : 4 et au 30/06/2025 : 0 conventionnement !

La commission rappelle que, dans les orientations budgétaires de 2025, les *impacts attendus* étaient la signature de 7 conventions :

- 4 nouvelles conventions d’objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles labellisées à budget constant ;
- 3 nouvelles conventions d’objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles non labellisées à budget constant.

Par ailleurs, pour 2026, la commission relève que la collectivité procédera à un *réexamen des équilibres d’intervention entre les salles de diffusion labellisées et les autres équipements régionaux*. Elle aurait souhaité plus de précisions à propos de ce *réexamen des équilibres d’intervention*, dont il est fait mention,. Et il est à relever que les *cibles* qui n’étaient déjà pas ambitieuses sont en baisse, passant de 4 à 3 en 2026.

La commission s’interroge sur l’inscription de ces *rééquilibrages d’intervention* dans le Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion.

4 – Compagnies conventionnées

Il est prévu pour 2026, *une remise à niveau des relations entre les 14 compagnies bénéficiant d’un conventionnement avec l’État et la Région afin d’étendre le principe du conventionnement*. Cette prévision figurait déjà dans les orientations budgétaires précédentes mais il était question de 16 compagnies conventionnées (?). La commission aurait souhaité plus de précisions à propos de la *remise à niveau des relations* dont il est question.

Par ailleurs, il apparaît que 13 projets ont été soutenus et que la cible pour 2026 est de 13.

5 – Industries culturelles et créatives

(Elles concernent principalement la filière livre)

La politique régionale de soutien à la filière livre s’inscrira en 2026 dans le cadre de la nouvelle convention cadre 2026 – 2028.

La commission, là encore, s’étonne de l’écart entre les *cibles* : 10 et le réalisé au 30/06 /2025 : 0 !

Il est à souligner que la situation était déjà la même dans les orientations budgétaires de 2025.

La commission avait pourtant retenu avec satisfaction, dans les orientations budgétaires, l’affirmation selon laquelle, *il s’agit de poursuite de la politique régionale de soutien à la filière livre, de l’édition régionale au réseau de librairies indépendantes, pour garantir une offre diversifiée et un accès au livre pour tous.*

Des précisions quant à l’absence totale de réalisation auraient été utiles à une meilleure compréhension de la situation.

C – Poursuivre et consolider les dispositifs culturels : Le Guétali

Les explications concernant les faibles chiffres du bilan de 2025 rapportés aux *cibles* visées, aussi bien en termes *de nombre de public* que de *représentations/expositions*, ne correspondraient pas à la réalité des faits, selon ce que l'on peut lire dans ces orientations budgétaires. La principale raison invoquée serait l'absence de transmission des bilans de la part des compagnies et artistes, au 30/06/2025. Or, la diffusion artistique était possible jusqu'au 30/09/2025. Par ailleurs, les compagnies et artistes fournissent obligatoirement leur bilan, puisque celui-ci conditionne le versement du solde de la subvention. La commission estime que le dispositif devrait être réévalué à l'aune de tous les bilans transmis et non sur la réception de 50 % d'entre eux. De même, dans le cadre de la réévaluation envisagée, il est question d'en *affiner les critères d'attribution afin de garantir une diffusion artistique ciblée et efficiente, [...] d'améliorer la visibilité et l'équité tout en assurant la soutenabilité budgétaire*. En termes de chiffres, cela se traduit comme suit, pour 2026 :

Nombre de public touché : Cibles : 55 000 au lieu de 65 000 en 2025, (-10 000) - Nombre de *représentations ou expositions* : Cibles : 550 au lieu 650 en 2025 (- 100),

S'agissant des *représentations et expositions*, au vu des projections pour 2026, la commission note une baisse du nombre de structures bénéficiaires :

Nombre de structures bénéficiaires : 50 au lieu de 55 en 2025. La commission souhaiterait avoir des informations quant aux raisons de cette réduction. Par ailleurs, il est à souligner que les compagnies et les artistes n'ont toujours pas de réponse concernant le marché public 2025/2026, alors que le démarrage de la phase d'exploitation était prévu pour le 1^{er} septembre 2025. Ce retard est lourd de conséquences pour les acteurs culturels qui sont dans l'incertitude et peuvent difficilement prévoir leurs actions.

De fait, la commission regrette que le traitement du dispositif Guétali , géré par les services de la commande publique, s'apparente à celui d'un marché public sans correspondance avec les réalités financières des acteurs de terrain.

Aussi, la commission soutient-elle la nécessité pour la collectivité de faire preuve de souplesse pour renforcer et étendre ce dispositif d'éducation culturelle de proximité et de cohésion sociale, tout en apportant les améliorations jugées utiles. En outre, elle espère le renforcement de l'enveloppe budgétaire allouée jusqu'ici.

Pour conclure sur ce dispositif, une réorganisation de sa gestion administrative semble tout aussi urgente.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

A – Développer le partenariat et la coopération culturelle

1 – Accompagner les contrats de développement territoriaux

La commission regrette que **les contrats territoriaux pluriannuels de développement culturel** n'aient pu être signés, comme prévu en 2025, avec les collectivités concernées des Hauts et de l'Est de l'île. Les *cibles* étaient de 2 en 2025 avec un taux nul de réalisation ; elles sont toujours de 2 en 2026, aucun rattrapage n'est prévu.

La commission continue à plaider fortement en faveur d'un rééquilibrage de l'aménagement d'infrastructures culturelles notamment dans les Hauts et dans l'Est de l'île, considérant que :

- les compétences exercées par les régions (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) contribuent à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création y compris dans les territoires les plus isolés, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique ;
- les régions constituent un échelon stratégique pour traiter du développement économique des filières de la culture, aider les acteurs culturels locaux et favoriser un aménagement équilibré du territoire.

2 – Soutenir l'accès aux différents programmes et dispositifs européens

S'agissant de **l'accès aux différents programmes et dispositifs européens**, la convention cadre partenariale 2022-2024 étant arrivée à échéance, l'année 2025, si l'on en croit les orientations budgétaires, *a permis une période d'évaluation et de reconstruction du partenariat*. Il aurait été intéressant d'avoir quelques éléments de ce bilan. Il est à souligner que pour 2025, les *cibles* étaient de 50 bénéficiaires, et qu'au 30/06/2025, on n'en comptait que 31. Là encore, il est constaté une baisse importante dans la projection de bénéficiaires pour 2026, *les cibles* sont de 20, soit 40 % de moins.

3 – Impulser un programme d'innovation culturelle

Un appel à projets spécifiques pour des projets innovants et collaboratifs financés par la collectivité – accompagnement sur 2 ans. S'agissant de ce projet, il en était déjà question dans les orientations budgétaires de 2025, mais pas sous la forme d'un appel à projets. Au 30/06/2025, on ne relève aucune réalisation sur la prévision d'accompagnement de 3 *initiatives locales exemplaires*.

La commission s'étonne du faible taux de réalisation, voire son absence totale à la mi-année, quand on sait l'importance des actions susmentionnées pour la vie culturelle et sociale.

Elle relève que l'année 2026 devrait voir beaucoup de signatures :

- des contrats pluriannuels avec les petites collectivités des Hauts et de l'Est ;
- une nouvelle convention avec le Relais Culture Europe ;
- un appel à projets spécifiques pour des projets innovants et collaboratifs financés.

B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle

1 – Le Conservatoire à rayonnement régional

La commission note avec regret que l'institution connaît des soubresauts depuis un certain temps.

Elle relève une baisse sensible des inscriptions (-142 élèves) par rapport aux prévisions. C'était déjà le cas en 2024 (- 121 élèves, mais pour une *cible* de 1650 inscriptions). Elle note par ailleurs des *cibles* pour 2026 identiques à celles de 2025, soit une prévision de 1550 élèves.

Un point inscrit dans les orientations budgétaires attire l'attention de la commission : un autre projet *d'établissement est en cours de préparation, en cohérence avec les orientations de la mandature*. Or, celle-ci n'a pas changé depuis. Pour mémoire, un projet d'établissement a été signé l'année dernière. Et la règle admise jusqu'ici est que celui-ci est validé pour 5 ans, voire de 3 à 5

ans. *Le Conservatoire régional en 2025, a été marqué par un moment de transition institutionnelle, peut-on lire dans ces orientations budgétaires. Un appel à candidatures sera lancé en 2026 pour le recrutement d'un nouveau directeur chargé de porter la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement [...].*

Si la commission se réjouit de la prise en compte des droits culturels dans cette institution, **elle attire également l'attention de la collectivité sur la nécessité de veiller pour cela, à la mise en œuvre d'un enseignement artistique pluridisciplinaire, ouverte sur le monde.**

La commission rappelle que notre région est la seule d'Outre-mer à disposer d'un CRR. Celui-ci contribue à apporter une formation de grande qualité reconnue, aux jeunes Réunionnais, dans tous les domaines qui sont les siens. Une attention toute particulière doit être apportée au bon fonctionnement de cette institution en vue de **toujours maintenir une offre d'enseignement artistique diversifiée au plus grand nombre.**

2 – Favoriser l'accès pour tous les Réunionnais à l'éducation et à la formation artistique culturelle

S'agissant du **dispositif Lycéens au cinéma**, la commission constate année après année la baisse du nombre de lycéens bénéficiaires :

- 4 790 en 2023,
- 4 174 en 2024,
- 4 044 au 30 juin 2025.

Ces chiffres demeurent insuffisants pour une académie qui compte 40 000 lycéens. La commission rappelle **l'enjeu majeur de l'éducation à l'image** parmi celles de sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique et de développer une culture cinématographique. Ce dispositif, en effet, s'inscrit dans une politique nationale d'éducation artistique visant à **former des spectateurs avertis et critiques et enfin d'encourager l'expression personnelle.** Dans cette perspective et afin de garantir un accès aux lycéens à la formation artistique et culturelle, il appartient à la collectivité de procéder à une analyse approfondie des facteurs, qu'ils soient institutionnels, économiques, sociaux ou techniques, qui entravent le développement et la mise en œuvre efficace de ce dispositif. La visée serait d'en identifier les obstacles et de permettre son déploiement de manière optimale.

Concernant le **dispositif Lycéens et apprentis au spectacle**, la commission salue la hausse du nombre de bénéficiaires : 1 236 au 30/06 /2025 contre 939 en 2024.

3 – Soutenir la professionnalisation et la formation des acteurs culturels

La commission relève que le retard dans la mise en œuvre des orientations fixées nuit à l'ambition d'excellence de la Région. Pour exemple, s'agissant de *la mise en place d'un cursus conduisant au Diplôme d'État (DE) de musique et de danse en collaboration avec la Direction des affaires culturelles de La Réunion (DAC-R) [...].* Cet objectif figurait déjà dans les orientations budgétaires de 2025 et il est à nouveau inscrit dans celles de 2026.

Ces formations, comme toutes celles liées aux métiers de la culture, sont indispensables pour que des réunionnais puissent candidater aux postes qui seront proposés.

Par ailleurs, les chiffres indiqués dans le tableau *Indicateurs et cibles de 2026* sont difficilement lisibles, **vu le mélange des actions sportives et culturelles.**

Pour conclure, la commission regrette que ces orientations budgétaires ne reflètent pas réellement la traduction concrète de l'ambition de la collectivité en matière de développement culturel sur le territoire.

Aussi, nous souhaitons que l'analyse de ce document soit perçue comme une contribution à réduire cet écart en en identifiant les causes.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

Préambule

À La Réunion, les études statistiques affirment que la durée des études détermine directement le risque de chômage. Si ce lien existe, il ne suffit pas à expliquer la complexité des parcours des individus. La réussite ne se mesure pas uniquement à l'aune d'un diplôme ou du temps passé dans de longues études.

Notre jeunesse réunionnaise foisonne de talents, d'idées, de savoir-faire et d'énergie. Nombre de jeunes s'épanouissent et réussissent brillamment dans des filières techniques, professionnelles, agricoles, artistiques ou entrepreneuriales, etc. sans nécessairement avoir suivi de longues études théoriques. L'enjeu n'est donc pas de standardiser les parcours mais de reconnaître la diversité des formes de réussite et de valoriser toutes les compétences : celles de la créativité, de l'innovation et de l'engagement.

Dans cette perspective, il convient de bâtir un écosystème où chaque jeune peut trouver sa voie, sa fierté et sa place au sein de la société réunionnaise. Car ici comme ailleurs, il n'existe pas un modèle unique de réussite : il y a autant de chemins que de jeunes.

La question de l'adéquation entre la formation et l'emploi appelle également une réflexion approfondie. De nombreux diplômés exercent finalement dans des secteurs éloignés de leur spécialité, parfois sur des postes qui ne nécessitent pas un tel niveau d'études et qui sont peu rémunérés. Cette situation interroge l'efficacité de notre système d'orientation et la capacité de nos formations à répondre aux besoins réels du territoire. Il est donc essentiel de repenser les liens entre l'école, les acteurs de la formation et le monde du travail afin de construire des parcours plus cohérents, plus flexibles et mieux adaptés aux aspirations de la jeunesse réunionnaise comme aux défis économiques et sociaux de l'île.

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La commission constate que les Orientations budgétaires 2026 traduisent la volonté de la Région Réunion de maintenir l'éducation et la jeunesse parmi ses priorités, dans un contexte budgétaire contraint et incertain. Sans encore détailler les moyens financiers qui y seront consacrés, la collectivité réaffirme son intention de poursuivre une politique éducative ambitieuse, considérant l'éducation comme un levier essentiel du développement humain, social et territorial. La commission salue cette orientation en faveur des lycéens, lycéennes et de leurs familles, tout en soulignant l'importance désormais accordée à un meilleur pilotage et à une évaluation renforcée des dispositifs afin d'en accroître l'efficacité et la lisibilité.

Les interventions prévues pour 2026, qu'elles relèvent des compétences légales de la Région ou de sa démarche volontariste, s'inscrivent ainsi globalement dans une continuité d'action en lien avec le projet de mandature de la collectivité. De nouvelles mesures sont prévues telles que l'ENT régional, le Kap réussite ou la réalisation d'une enquête sur le bien-être des jeunes.

I – INTERVENIR DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Construction et réhabilitation des lycées

La collectivité confirme la poursuite d'un **programme pluriannuel de construction et de réhabilitation des lycées**, qui associe modernisation des infrastructures, mise aux normes et transition énergétique. La poursuite des projets de lycée de la mer et de lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que la création d'un lycée d'enseignement adapté, témoignent d'une approche qui se veut à la fois territoriale, inclusive et prospective. A cet égard, elle note que la collectivité est sensible à la notion de lycée à taille humaine, maintes fois soulignée par le CCEE comme gage de proximité éducative, de cohésion interne et de meilleures conditions d'apprentissage.

Dans cette logique de maillage équilibré, la commission salue le projet d'étude d'implantation notamment d'une **section d'enseignement professionnel dans le collège de Cilaos**. Compte tenu de la situation géographique particulière du cirque et des enjeux de développement local, cette initiative, inscrite dans le cadre du futur Schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles, constitue une avancée. Elle permettra de valoriser les produits du terroir tout en offrant aux jeunes cilaosiens une voie de formation liée à leur bassin de vie et d'emploi. La commission attire l'attention sur la nécessité de prévoir des solutions d'hébergement pour les futurs lycéens résidant en dehors du cirque.

De même, la commission note la volonté régionale de continuer les projets de lycée **forestier** et de **lycée d'enseignement adapté (LEA)** qui offriront une plus grande diversité des formations. Concernant ce dernier projet de construction, elle souligne une nouvelle fois l'importance de créer les conditions nécessaires à l'implantation d'ULIS⁴ dans les lycées publics, en concertation avec l'Education nationale. Elle s'interroge également sur la capacité d'accueil prévue (150 élèves environ), qui paraît limitée au regard des besoins exprimés sur le territoire. Cette capacité devra être réévaluée ou adaptée en fonction de la croissance de la demande.

2. Fonctionnement des lycées : équipements pédagogiques et ENT régional

La commission constate la volonté continue de la collectivité d'améliorer le fonctionnement des lycées par la modernisation de leurs équipements pédagogiques et l'optimisation de leur gestion. L'exploration de nouvelles voies pour renforcer l'interopérabilité des systèmes, faciliter le suivi en temps réel et améliorer la planification pluriannuelle des investissements constitue un objectif pertinent et cohérent avec les enjeux d'efficacité de l'action publique. Ces ambitions ne pourront toutefois être atteintes que si des moyens humains suffisants sont affectés, tant pour le pilotage technique que pour l'accompagnement de terrain au sein des établissements.

S'agissant de l'initiative nouvelle de **la création d'un ENT régional** visant à permettre aux lycéens, enseignants et personnels éducatifs d'accéder à leurs outils pédagogiques, administratifs et collaboratifs, la commission s'interroge sur l'articulation de cet outil avec les plateformes déjà déployées par l'Éducation nationale - Éduconnect ou Pronote - et sur la perspective de leur maintien ou de leur remplacement à terme. Elle rappelle l'importance d'un accompagnement massif de tous les usagers, en particulier une sensibilisation des élèves et de leurs parents ainsi que des actions d'inclusion numérique. Elle invite également la collectivité à associer

4 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

systématiquement les fédérations de parents d'élèves à ce projet dans une démarche de co-éducation en qualité de partenaires, celles-ci étant membres à part entière de la communauté éducative. Enfin, la commission préconise une évaluation continue des usages et de l'impact éducatif afin d'assurer son adaptation aux besoins réels des établissements et des usagers.

3. Optimisation du parc d'équipement des lycées

S'agissant de l'outil dématérialisé de gestion et d'inventaire des équipements pédagogiques, la commission s'étonne qu'en l'absence de bilan au 30/06/25, la cible à 10 % passe à 50 % pour 2026, faute d'éléments explicatifs.

4. Restauration équilibrée, lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets

La commission salue les efforts entrepris par la collectivité en matière d'**amélioration de la restauration collective dans les lycées, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de mise en œuvre de la loi AGECS⁵ relative à la gestion des biodéchets**. Ces actions participent concrètement à l'amélioration de la santé et du bien-être des élèves, à la réduction de l'empreinte environnementale du service de restauration scolaire, ainsi qu'à la formation de citoyens plus conscients et responsables face aux enjeux de consommation durable. Elle invite la collectivité à associer les parents d'élèves aux démarches de sensibilisation à une alimentation saine, durable et accessible à tous afin d'en renforcer la portée et la pérennité.

La commission souligne que ces politiques publiques placent la Région dans une dynamique vertueuse et attendue de collectivité exemplaire dans le domaine de la transition écologique et alimentaire. À ce titre, elle encourage la poursuite et la visibilité des initiatives menées, afin que les lycées deviennent des lieux de référence et de diffusion de bonnes pratiques sur le territoire.

S'agissant de l'action 2, « **accompagnement des lycées vers une restauration équilibrée** », la commission regrette que le bilan arrêté au 30 juin 2025 ne soit pas renseigné, ce qui ne permet pas d'apprécier l'atteinte des cibles fixées. De même, il aurait été pertinent que la collectivité communique les premiers résultats des opérations de gestion des biodéchets conduites dans les lycées pilotes afin d'éclairer l'efficacité des dispositifs engagés et de valoriser les démarches exemplaires déjà à l'œuvre.

II – MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES

1. Orienter et mieux former

La commission, tout en réaffirmant que **l'orientation** constitue une dimension essentielle du parcours de réussite des élèves, souhaite rappeler qu'au stade du collège (classe de 5ème), il s'agit avant tout de faire de l'information et de la découverte, et non une orientation à proprement parler. L'objectif doit être d'éveiller la curiosité, de faire connaître la diversité des métiers et des voies de formation, et de favoriser une première réflexion personnelle sans enfermer les élèves trop tôt dans des choix d'avenir. Cette approche permet de respecter le rythme de maturation des jeunes et de renforcer l'égalité des chances en donnant à chacun un accès éclairé à l'ensemble des possibles.

5 Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

- ***L'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours***

La commission salue la politique de **valorisation des lycées et de découverte des métiers** mise en œuvre par la collectivité. Au regard du nombre d'actions annoncées (5) et de manifestations réalisées (2), la commission s'interroge sur l'écart significatif entre le nombre de jeunes accompagnés au 30 juin 2025 (264) et la cible fixée (40 000) en 2026. Des précisions auraient été bienvenues.

- ***La persévérance scolaire***

La commission prend acte du lancement de **l'expérimentation du dispositif « Kap Réussite »** de soutien scolaire et de mentorat par des étudiants dans 9 lycées. Si celle-ci témoigne de la volonté de la collectivité de renforcer l'accompagnement individualisé des lycéens et de soutenir l'égalité des chances, la commission invite à préciser l'articulation du dispositif avec les actions déjà existantes au sein des établissements, telles que le tutorat mis en place par l'Éducation nationale ou le dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) afin d'en optimiser la portée et la complémentarité avec ces derniers.

Elle souligne également la nécessité d'ajuster les modalités du tutorat au rythme et aux contraintes des lycéens, notamment en tenant compte des horaires de transport scolaire. Dans cette perspective, elle suggère d'expérimenter un tutorat numérique ou hybride, favorisant la continuité pédagogique à distance tout en maintenant le lien humain avec les tuteurs.

La commission recommande par ailleurs d'associer les fédérations de parents d'élèves à la conception et au suivi du dispositif. Elle restera attentive aux résultats obtenus à l'issue de cette expérimentation.

La commission salue **la reconduction du dispositif d'aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des cirques**. Elle s'interroge néanmoins sur l'état d'avancement de l'étude mentionnée dans les OB 2025, portant sur une extension du dispositif à d'autres élèves internes, notamment ceux scolarisés dans un établissement situé dans une autre micro-région et à plus de 30 km de leur domicile. Une telle évolution permettrait de mieux prendre en compte les spécificités géographiques et sociales du territoire réunionnais et de renforcer l'équité territoriale en matière d'accès à l'éducation.

Enfin, la commission prend acte de la création du **Comité réunionnais pour la persévérance scolaire**. Elle souligne que la réussite de cette instance reposera sur la qualité de sa gouvernance partagée et sur la mise en œuvre effective d'une feuille de route co-construite et opérationnelle intégrant l'évaluation d'impacts pour un pilotage efficient.

2. Assurer une plus grande égalité des chances

- ***La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique***

La commission prend note de la volonté de la Région de franchir une nouvelle étape dans le développement du numérique éducatif, à travers un **projet pilote associant manuels numériques et ressources pédagogiques granulaires**, mis en œuvre dans trois lycées volontaires et accessibles via un ENT⁶ régional prévu en 2026.

6 Environnement numérique de travail

Elle prend acte des nombreux impacts attendus et restera attentive à ce que cette démarche contribue effectivement à « une individualisation des parcours » favorisant l'égalité des chances. Dans cette perspective, l'élaboration d'une démarche évaluative en amont du projet serait opportune afin de garantir la pertinence et l'efficacité de ces nouveaux outils.

Elle souligne par ailleurs la nécessité d'assurer à tous les élèves un accès équitable aux ressources numériques, en veillant notamment à la qualité des connexions et à la disponibilité des équipements, y compris en dehors du temps scolaire.

Enfin, la commission s'inquiète et appelle à une vigilance accrue face aux demandes de manuels papier formulées dans certains lycées notamment professionnels, auprès des parents d'élèves.

- ***Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées***

La reconduction de ce dispositif est accueillie favorablement. La commission se félicite que ses précédentes observations concernant l'impact du nombre croissant de rationnaires sur les capacités d'accueil et les infrastructures aient été prises en compte, à travers la réalisation prévue d'un état des lieux complet de la restauration et l'adaptation des infrastructures et organisations.

- ***La promotion de la lecture auprès des jeunes***

La commission note avec intérêt l'engagement de la collectivité à redynamiser le dispositif « **Un trimestre, un livre** », en visant à transformer la lecture en une expérience vivante et collective pour les lycéens. Au regard de l'objectif ambitieux de 20 000 élèves, elle s'interroge toutefois sur l'impact du projet, compte tenu du nombre actuel de bénéficiaires (6 000 au 30/06/2025).

Elle recommande de s'appuyer sur les retours des premiers participants afin d'ajuster les actions aux attentes des jeunes et d'assurer la cohérence du déploiement. L'expérience d'autres régions montre que la réussite de tels dispositifs repose en effet sur un fort partenariat avec les acteurs du livre et de la culture, ainsi que sur l'animation régulière des établissements.

La commission encourage la collectivité à diversifier les approches, notamment à travers des formes créatives et numériques (podcasts, capsules vidéo, lectures enregistrées) permettant une appropriation plus libre et partagée de la lecture.

- ***Le bien-être et la santé mentale des lycéens***

Le bien-être et l'épanouissement des élèves étant étroitement liés à leur réussite scolaire, la commission salue l'initiative de la collectivité de mener une enquête sur le bien-être des lycéens. Elle souligne qu'il est essentiel que les actions qui en découleront, prennent pleinement en compte les spécificités sociales, économiques et territoriales de La Réunion afin de répondre efficacement aux besoins identifiés, notamment en matière de prévention du stress, du harcèlement et d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables. Elle insiste également sur l'importance d'associer les premiers concernés – les jeunes eux-mêmes - à l'élaboration du questionnaire et à la mise en place des actions, aux côtés des acteurs identifiés (établissements, services académiques et partenaires).

Enfin, dans une perspective plus large de compréhension de la santé mentale des 16-19 ans, la commission recommande d'étendre cette enquête aux jeunes sortis du système scolaire. Cette tranche d'âge, encore largement représentée dans les structures d'accompagnement présentes sur le territoire, mérite une attention particulière : ces jeunes, moins entourés par la communauté éducative, peuvent se trouver dans une situation de fragilité psychologique qui justifie un suivi spécifique.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

S'agissant de l'engagement de la collectivité régionale en matière d'enseignement supérieur, de vie étudiante et de mobilité, la commission souhaite revenir en premier lieu sur **l'adoption du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de l'innovation (SRESRI)** le 26 juin 2025 qui constitue une date importante. Elle marque en effet le lancement d'une stratégie ambitieuse à 10 ans qui vise à faire de La Réunion une terre de recherche et d'innovation dont le développement à venir reposera sur l'économie de la connaissance.

I – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS A LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

Parmi les jalons importants de cette trajectoire, la collectivité affiche en premier lieu **l'ambition d'améliorer les conditions de vie et la mobilité des étudiant.e.s.** Pour ce faire, elle a installé une gouvernance territoriale qui a longtemps manqué à notre territoire et dont il faut saluer l'ambition, notamment dans la perspective d'une extension à la question essentielle de la vie étudiante. En effet, alors qu'elle demeure un facteur d'attractivité sur les grands campus à l'étranger, celle-ci demeure atone sur notre territoire pour des raisons structurelles, à commencer par le manque de logements étudiants à proximité immédiate des campus. De ce fait, le lancement annoncé d'une étude sur cette question sensible constitue également une bonne nouvelle, tout comme la consolidation d'un SIG dédié à la thématique du logement étudiant.

La commission se félicite en outre que la collectivité ait retenu sa préconisation antérieure relative au développement de logements intergénérationnels. Cette action contribuera utilement à diversifier et à élargir l'offre d'hébergement étudiant, tout en favorisant le lien social et la solidarité entre générations.

S'agissant du **soutien au pouvoir d'achat des étudiants**, les nouvelles aides financées par la Région et l'Europe constituent pareillement une excellente nouvelle tant il est vrai que nos étudiant.e.s sont majoritairement boursiers. Outre la simplification des dispositifs d'aides, leur refonte a permis un rééquilibrage bienvenu entre les aides destinées aux étudiants inscrits à La Réunion et ceux en mobilité. La commission se félicite que cette évolution aille dans le sens de la recommandation qu'elle avait formulée dans ses précédents avis, visant à corriger les disparités de traitement et à mieux prendre en compte les réalités locales. Cette mesure, effective depuis la rentrée 2025, s'inscrit pleinement dans l'objectif d'une politique plus équitable et cohérente en faveur de la réussite étudiante.

II – IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DES CURSUS DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le cadre du **déploiement du SRESRI**, la collectivité évoque par ailleurs une déclinaison par micro-régions. Celle-ci nous semble en effet nécessaire au regard de la problématique des déplacements qui entrave un certain nombre de parcours de formation. Le rééquilibrage du territoire en matière d'ESR nous paraît donc particulièrement opportun et permettra d'éviter une concentration des établissements d'enseignement supérieur dans le chef-lieu de département.

Par ailleurs, la commission note avec satisfaction que la signature des COMP⁷ avec les acteurs de l'ESR qui a débuté en 2025 devrait se poursuivre en 2026 : elle regrette néanmoins l'absence de précision quant aux acteurs concernés (quid des COMP des grands organismes de recherche ?).

La commission prend acte de la volonté de la collectivité de poursuivre le processus de création d'une **Université de l'océan Indien**. Si l'ambition est louable, elle attire son attention sur les nombreux écueils institutionnels qui n'ont pas permis jusqu'alors l'émergence d'une telle structure malgré une première expérience tentée localement, il y a plusieurs années. Il s'agira donc de tirer les leçons du passé et d'œuvrer sans doute aux côtés de l'autre université française et européenne de l'océan Indien nouvellement créée, l'université de Mayotte. La commission salue cette ambition qui vise à reconnecter la jeunesse, la formation et le développement du territoire à son environnement indianocéanique. Elle souhaite toutefois disposer d'éléments complémentaires sur les types de formations envisagés, les thématiques retenues et l'ingénierie pédagogique qui soutiendra ce projet.

Sur le volet de **l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières d'enseignement supérieur**, la commission note une fois encore un soutien affirmé aux filières dites d'excellence (prépa des Instituts Nationaux Polytechniques, prépa IngéPlus, IUT, ESIROI, UFR Santé...). Si ce soutien est à saluer, la commission attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'étendre « l'ambition d'inclusion sociale » aux filières dites massifiées qui accueillent les étudiants qui ne suivent pas les formations sélectives mais qui visent comme les autres une inclusion sociale qui appelle des formations de qualité conduisant à l'insertion sociale.

III – PROMOUVOIR LA RECHERCHE RÉUNIONNAISE ET LA FORMATION DOCTORALE

La commission note avec satisfaction l'ambition régionale d'encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de **recherche en master et doctorat**, notamment par le biais des Allocations Régionales de Recherche. Cette ambition trouvera sans nul doute une autre traduction au travers de la mise en place annoncée d'une maison du doctorat à dimension internationale qui renforcera l'attractivité de ce type de formation.

Elle relève également l'appui nouveau de la collectivité aux **contrats CIFRE**⁸, dispositif essentiel pour le rapprochement entre recherche et monde économique, et invite à une meilleure visibilité sur le nombre de contrats financés (cible non renseignée) afin de pouvoir en mesurer l'impact réel.

La commission se félicite de la décision d'accompagner le développement des **sciences humaines et sociales (SHS)** dans la carte des formations, orientation conforme à une préconisation maintes fois formulée par le CCEE. Elle invite la collectivité à encourager les formations offrant, à côté des contenus généralistes indispensables, des orientations thématiques pertinentes en lien avec les priorités de la S5 - souverainetés sanitaire, alimentaire, énergétique voire numérique - pour le territoire et la région océan Indien ainsi qu'avec les dynamiques sociales (vieillesse de la population, dynamiques migratoires...) et les filières économiques porteuses.

Le projet de Maison des Sociétés de l'océan Indien mérite également d'être salué. Là encore, des éléments éclairants sur son organisation et ses missions seraient les bienvenues.

7 Contrats d'objectifs, de moyens et de performance

8 Convention industrielle de formation par la recherche

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D’INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission prend acte de la réaffirmation du **projet de campus du Colosse à Saint-André**, déjà mentionné dans les orientations 2025 et salue la volonté de renforcer l’accès à la formation dans les micro-régions les moins pourvues. Elle souhaite néanmoins être informée des suites concrètes données à ce projet notamment des filières qui pourraient y être développées.

Elle accueille également favorablement le **projet de renaturation du campus du Moufia**, en cohérence avec les objectifs de transition écologique portés par la collectivité. Elle salue cette démarche qui contribuera à améliorer le cadre de vie universitaire et à promouvoir les mobilités douces. Elle attire aussi l’attention de la collectivité sur les **besoins de dynamisation du campus du Parc Technologique Universitaire** lequel, depuis le départ de l’ESIROI⁹ est sous valorisé et sous exploité.

Enfin, la commission salue le soutien réaffirmé de la collectivité pour doter l’ESR réunionnais d’**équipements neufs** de qualité comme le gymnase bioclimatique, l’amphithéâtre du campus santé et les écoles d’enseignement supérieurs du Port (ENSA-La Réunion¹⁰, ESAR¹¹, et ILOI¹²).

RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La commission note que les orientations présentées par la Région en matière de formation professionnelle et d’accès aux compétences s’inscrivent dans la continuité des dispositifs existants. Elle souligne la cohérence d’une trajectoire qui confirme le rôle de la Région comme chef de file de la formation tout au long de la vie, engagée dans une démarche de qualité, d’équité et d’adaptation aux réalités économiques et sociales de La Réunion.

I- DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

La commission prend note de l’engagement de la collectivité à renforcer la gouvernance régionale des politiques de formation et d’emploi à travers **la mise en œuvre du CPRDFOP 2025-2030, du SRFSS et du Contrat de convergence**. Cette orientation traduit une volonté affirmée de mieux coordonner les acteurs institutionnels, économiques et sociaux du territoire, afin d’assurer une plus grande cohérence des politiques publiques, une meilleure lisibilité des dispositifs et une complémentarité renforcée des interventions. La commission considère que cette approche intégrée de planification stratégique constitue un levier essentiel de pilotage et de mise en synergie des actions en faveur de la formation, de l’emploi et de l’insertion à La Réunion.

Face à la réduction de l’enveloppe du **Pacte d’investissement dans les compétences**, la commission appelle à une priorisation rigoureuse des actions et à une recherche active de cofinancements, notamment européens.

9 École supérieure d’ingénieurs Réunion océan Indien

10 École nationale supérieure d’architecture

11 École supérieure d’art de La Réunion

12 Institut de L’image de l’océan Indien

Elle souligne par ailleurs l'importance de **la fonction prospective** assurée par Réunion Prospective Compétences (RPC), dont les travaux doivent continuer à éclairer les décisions régionales d'achat de formation.

La mise en œuvre du système d'information **REUNISEM** constitue une avancée majeure. La commission en souligne le potentiel de fiabilisation et de pilotage, à condition de garantir son interopérabilité et un accompagnement adapté des utilisateurs.

De même, elle approuve la montée en puissance de **la démarche qualité et le renforcement des contrôles** sur l'ensemble du parcours de formation, tout en soulignant l'importance d'un accompagnement pédagogique et coopératif des organismes plutôt qu'une approche uniquement réglementaire.

II – DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION ÉQUILIBRÉE, INNOVANTE ET DE QUALITÉ

1. Déployer le centre de ressources

La commission salue la création du Centre de ressources Innovation – Compétences Clés (CRI-CC), outil pertinent pour mutualiser les pratiques pédagogiques et renforcer l'ingénierie de formation. Elle invite la Région à préciser la gouvernance et les modalités d'accès à ce dispositif, afin d'assurer une appropriation collective et un suivi des impacts sur la qualité de la formation.

2. Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills

La commission note positivement l'extension territoriale du **dispositif « LéspassClés »**, visant une meilleure couverture des micro-régions par contractualisation directe avec les organismes de formation. Cette évolution répond à un besoin réel de proximité et de simplification pour les publics fragiles. Elle appelle cependant une attention particulière sur la qualité des prestataires sélectionnés, la coordination avec les communes et associations locales, et la mise en place d'un suivi homogène des parcours, afin d'éviter des disparités territoriales.

3. Lutter contre le décrochage des jeunes

La commission prend note de l'initiative de la Région de lancer un appel à projets visant à développer des dispositifs innovants et adaptés pour accompagner les jeunes Réunionnais vers leur insertion professionnelle. L'extension de l'action aux jeunes jusqu'à 25 ans, afin de prévenir la déshérence des NEET, témoigne d'une réelle volonté d'inclusion et de continuité des parcours. Elle souligne également la pertinence de l'approche intégrant la transversalité institutionnelle (CAF, Conseil départemental...) et l'accompagnement de l'environnement familial, éléments essentiels pour assurer la réussite des jeunes les plus vulnérables.

Elle insiste toutefois sur la nécessité d'une définition précise des indicateurs de suivi et d'évaluation, ainsi que d'un accompagnement méthodologique des porteurs de projets pour garantir l'efficacité et la pérennité des dispositifs. Elle préconise également la réalisation d'une analyse fine des causes de décrochage afin d'ajuster au mieux les dispositifs d'accompagnement et de répondre de manière ciblée aux obstacles rencontrés par les jeunes.

Enfin, elle encourage la Région à favoriser la co-conception des projets avec les jeunes et à valoriser les initiatives locales combinant innovation sociale, numérique et formation professionnelle, afin de maximiser l'impact sur l'insertion et l'autonomie des jeunes Réunionnais.

4. Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt régional

La commission note avec intérêt le soutien continu de la collectivité à l'AFPAR, acteur clé de la formation professionnelle et de l'insertion des demandeurs d'emploi à La Réunion. Les dispositifs proposés, tels que la Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) et le parcours innovant « Alon ! », témoignent d'une attention particulière aux publics éloignés de l'emploi et aux freins qu'ils peuvent rencontrer. Elle appelle toutefois à une meilleure transparence des indicateurs d'insertion et de certification, afin de mesurer objectivement les effets des financements régionaux.

5. Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale

La Région confirme son engagement en faveur de la filière sanitaire et sociale, notamment les métiers de la petite enfance et du médico-social. La commission salue cette orientation, tout en soulignant la nécessité d'un plan pluriannuel de montée en capacité et d'un meilleur équilibre territorial des formations.

L'accent mis sur l'innovation pédagogique et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle constitue également un levier pertinent pour préparer les futurs professionnels aux évolutions technologiques et aux enjeux spécifiques de santé sur le territoire.

La commission encourage la Région à poursuivre ces actions pour valoriser durablement les métiers sanitaires et sociaux, renforcer leur attractivité et garantir une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.

III – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT À LEVER LES FREINS À LA FORMATION

En 2026, la collectivité entend conforter son engagement dans la levée des freins à la formation en déployant des dispositifs adaptés. Dans cette perspective, outre les mesures poursuivies que la commission partage (rémunération des stagiaires, Réuni'Pass, places en crèche, aide individuelle), elle invite la collectivité à favoriser l'émergence de solutions concrètes pour répondre aux besoins pressants de logement et de mobilité des jeunes sur le territoire. La construction de logements pour jeunes – qu'il s'agisse d'étudiants, d'alternants ou encore de jeunes actifs – pourrait constituer un véritable levier d'égalité des chances, tout en stimulant l'activité des entreprises locales, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'économie sociale.

Une réflexion pourrait être engagée autour d'un dispositif d'incitation et de soutien aux acteurs du bâtiment souhaitant investir dans ce type d'infrastructures, prenant par exemple la forme :

- d'une mise à disposition facilitée de terrains ou de baux adaptés,
- de subventions régionales ou de cofinancements en partenariat avec l'État et l'Europe,
- d'un accompagnement technique et administratif visant à simplifier les démarches, en mobilisant notamment les bailleurs sociaux et les associations locales.

IV – RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

Alors que l'apprentissage n'est plus une compétence régionale, la commission observe positivement le soutien continu de la collectivité à cette voie de formation, considérée comme un levier essentiel de professionnalisation et d'insertion durable. Cette démarche de subsidiarité active illustre la volonté régionale de demeurer un acteur stratégique du développement des compétences, au service de la jeunesse et de la vitalité économique réunionnaise.

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale

L'examen des orientations budgétaires 2026 de la Région Réunion pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, amène la commission à formuler les observations et préconisations ci-après.

Au préalable, sur le plan méthodologique, la commission indique qu'elle a procédé à l'examen de ces orientations budgétaires 2026 sur la base **d'une mise en perspective** avec les orientations budgétaires 2025 ainsi que le bilan d'activité et le compte administratif de l'exercice 2024 de la collectivité. Cette approche permet ainsi d'identifier potentiellement une tendance à la poursuite des politiques menées, voire une inflexion et dans le meilleur des cas, une démarche innovante, expérimentale.

En complément de ces sources documentaires, la commission a également eu l'opportunité de participer conjointement avec le CESER, à **une réunion de présentation de ces orientations budgétaires 2026 par la Direction générale adjointe au « Développement humain », la Direction culturelle et sportive ainsi que la Direction de la cohésion sociale de la Région**. Aussi, certaines observations et certains constats formulés par la commission dans cet avis, ont été établis à partir d'éléments d'information communiqués au cours de cet échange et qui ne figurent pas forcément dans le rapport.

Globalement, il ressort de ces orientations budgétaires pour 2026, **une volonté de la collectivité de consolider ses politiques menées en matière de sport et de cohésion sociale**, dans un contexte financier empreint d'incertitude et de contraintes, à l'instar du **désengagement financier progressif de l'État** qui se traduit par un transfert de charges non compensé sur les collectivités locales. Ainsi, au regard de cette réalité, **ces orientations s'inscrivent plus dans une logique de continuité que d'innovation** et témoignent d'une volonté de stabilité budgétaire et d'appui aux acteurs du territoire.

Si la commission comprend cette approche, elle estime qu'une vision intégrée et évaluée liant le sport, la cohésion sociale et les transitions en cours (écologique, numérique...) aurait été appréciable.

Concernant le secteur de la coopération régionale, ces orientations pour 2026 s'inscrivent pour la commission, dans la continuité des politiques antérieures visant à favoriser l'intégration économique, culturelle, et institutionnelle de La Réunion avec ses partenaires régionaux (Afrique du Sud, Comores, Inde, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie...). Elles confirment par ailleurs l'ambition de la Région Réunion de renforcer son rôle d'acteur pivot dans la zone tout en consolidant son statut de Région ultra périphérique européenne, ouverte sur son bassin régional.

AXE 1 :
LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE
LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

SPORT

I – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

En premier lieu, **la commission réitère¹³ son observation sur la forme** concernant la présentation de ces orientations en matière de Sport pour 2026. La commission regrette que le choix rédactionnel de « fusionner » la section dédiée au sport avec celle liée à la culture ait été maintenu. Il en ressort une alternance non pertinente d'indicateurs, de cibles, d'impacts et d'enjeux stratégiques relevant de chacun de ces deux secteurs. Pour illustrer ce propos, elle relève à nouveau le cas de la section relative aux ligues et comités qui est insérée entre celle consacrée au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et celle traitant des salles de création et de diffusion. Pour la commission, le mélange opéré rend l'affichage confus et la lecture plus fastidieuse.

Si la commission a bien pris note de la volonté de la collectivité de construire l'excellence culturelle et sportive à partir des spécificités identitaires de La Réunion ainsi qu'à travers une coordination étroite des politiques culturelles et sportives, elle renouvelle ses réserves quant à **ce type de présentation croisée qui ne permet pas d'appréhender de manière fluide et lisible la politique sportive régionale.**

Sur le fond, la commission note **l'engagement de la collectivité** dans le domaine sportif à travers ses **investissements** dans les infrastructures, son **soutien aux ligues et comités**, **l'accompagnement** des athlètes, des lycéens et des étudiants. La commission observe également une **prise en compte de la diversité des pratiques sportives** ainsi qu'un soutien renforcé à la **visibilité du sport réunionnais.**

A – Soutenir les projets culturels et sportifs

La commission relève pour 2026 la poursuite d'une **réflexion engagée par la collectivité autour du choix entre un soutien de proximité et un accompagnement structurant.**

Pour la commission, sur la base des échanges qu'elle a eus avec les représentants de la collectivité lors de la séance de présentation de ces orientations budgétaires, cette démarche résulte notamment du désengagement financier progressif de l'État dans ces domaines, qui oblige les financeurs locaux à une rationalisation et à une optimisation de leur dispositif de subventionnement.

Un essaimage d'aides d'un montant parfois symbolique auprès d'un grand nombre de structures **pourrait être en partie substitué par l'accompagnement en priorité de projets et de dynamiques structurantes.**

• Soutien régional aux déplacements des sportifs / mobilité

Dans le cadre de la présentation de ces orientations, la commission a pu prendre connaissance des dispositions adoptées par la collectivité régionale en matière de mobilité des sportifs.

13 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional au titre de l'année 2025 – p. 26/52

La commission a en effet régulièrement fait part à travers ses avis, de sa préoccupation en la matière, notamment depuis la liquidation l'année dernière de l'ORESSE¹⁴, guichet unique de la mobilité du monde sportif et socio-éducatif.

Il est ainsi prévu dans le cadre du **dispositif de continuité territoriale de la Région**, une prise en charge pour les sportifs à hauteur de **4 déplacements annuels**, complétée également d'une prise en charge par LADOM. Des ajustements devraient par ailleurs être mis en œuvre par LADOM, pour permettre la modification des modalités actuelles de prise en charge consistant à un remboursement du titre de transport et qui nécessitent donc au départ du déplacement, un débours de la totalité de la somme par le sportif. Un dispositif visant à acquitter uniquement le coût du billet déduit de l'aide de LADOM est envisagé.

La commission salue cette initiative de la collectivité et suggère en termes de **valorisation de l'action régionale dans ce domaine**, de faire apparaître explicitement ce soutien dans la section « Culture/Sport ».

La commission estime toutefois qu'on ne peut faire l'impasse sur une véritable réflexion collective **visant à une meilleure cohérence des dispositifs existants ou à mettre en place**, du type « guichet ou plateforme », qui accompagnerait efficacement les associations et apporterait une plus grande lisibilité sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État.

B – Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives

• Comités et ligues

La commission relève dans les orientations concernant ce domaine, la mise en place par la collectivité d'une **réflexion sur la spécialisation progressive des ligues et comités en lien avec leurs dynamiques de performance et de rayonnement**.

Il est indiqué que cette démarche pourrait conduire à un **ciblage progressif des aides au bénéfice des structures les plus performantes** ou engagées dans des objectifs de haut niveau (Jeux Olympiques, compétitions internationales), tout en préservant un socle de soutien équilibré pour les disciplines à fort ancrage territorial.

Cette formulation suscitant, au premier abord, une **inquiétude légitime de la part de la commission** qui craignait à travers cette orientation **une sélectivité des aides** qui seraient prioritairement **consacrées au haut niveau**, une **demande de clarification** a été formulée auprès des représentants de la Région. Sur la base des précisions fournies en séance, il apparaît que cette démarche s'inscrit en phase avec celle liée à **la volonté de la Région** (exprimée lors des orientations budgétaires 2023) **de mettre en place des contrats pluriannuels d'objectifs** avec un nombre ciblé de structures. Il a par ailleurs été confirmé à la commission que **les financements octroyés** dans le cadre de cette orientation **viendraient en complément du financement actuel et non en déduction**. La commission souligne cette approche.

Pour la commission, il conviendra également dans le cadre de cette réflexion, **d'associer l'échelon fédéral et notamment le CROS**, dans la mesure où au regard de la réalité sportive, l'excellence sportive est avant tout de leur ressort. En effet, la commission rappelle que si le CREPS assure l'accès au Haut-niveau, ce sont les services de l'Etat et l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) qui assurent la partie « formation » **avec le concours des ligues et fédérations qui fournissent les cadres et formateurs**.

14 Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs

II – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

A – Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

- *Accompagner les contrats de développements territoriaux*

La commission observe que « *la mise en place des contrats territoriaux, prévus initialement en 2025, n'a pu se finaliser en raison de la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux* ».

La commission avait en effet relevé dans les orientations budgétaires de la collectivité pour 2025, son intention d'avoir recours aux contrats territoriaux de développement culturel et sportif pluriannuels qui ont pour objectif d'accompagner les politiques des communes (et de leur groupement) dans ces domaines, au niveau de l'ingénierie, le soutien aux axes structurants ainsi que dans leurs projets d'investissement.

Il y était notamment précisé que seront priorités dans un premier temps, les territoires ruraux des hauts et de l'Est de l'Île. **La cible fixée pour 2025 était de 2 contrats signés.**

La commission rappelle qu'elle avait exprimé dans son avis¹⁵ le souhait de disposer de plus de précisions sur les éléments ayant conduit au choix de cette démarche (éléments de diagnostic, historique de la démarche, éventuel retour sur expérience, écosystème partenarial en place sur ces territoires...)

La commission avait également attiré l'attention de la collectivité sur le fait que « **ce type de dynamique entre acteurs publics ne peut se décréter et se construit souvent sur le temps long, à travers une véritable culture de la coopération multi-partenariale** qui doit être effective sur le terrain ». Aussi, pour la commission, en l'absence de démarches préalables déjà engagées, **la cible de deux contrats signés en 2025 lui avait semblé particulièrement ambitieuse**, en termes de délais.

- *Soutenir les actions de coopération régionale*

La commission réitère¹⁶ son soutien à la démarche de la collectivité visant à faire du développement de la coopération **culturelle et sportive** dans l'océan Indien un axe central de sa politique en la matière.

En effet, elle rappelle sa conviction selon laquelle **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale** et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une **approche de la dimension culturelle**.

La commission a par ailleurs continuellement affirmé **la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale**, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération institutionnelle.

Sur le point relatif à **la mise en réseau des acteurs du sport et de la culture**, à travers notamment la création de plateformes d'échanges pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs dans la zone, **La commission rappelle ses préconisations liées à la constitution d'une base de données régionale relative aux associations et ONG (Organisations non gouvernementales) des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien** en

15 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional au titre de l'année 2025 – p. 27/52

16 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional au titre de l'année 2025 – p. 27/52

s'appuyant entre autres, sur les antennes de la Région présentes dans les différents pays de la zone. Cette démarche permettrait de favoriser le développement de **relations bilatérales, multilatérales** et conférerait ainsi à ces échanges, **un véritable caractère de réciprocité** qui donnerait tout son sens à la notion de coopération régionale.

La commission tient cependant à rappeler que ces pistes d'actions **impliquent la nécessité** de mettre en œuvre une véritable **réflexion sur les aspects liés à la mobilité et à la circulation des personnes dans la zone**, à travers notamment la problématique des dessertes aériennes et celle de l'octroi des visas à destination de La Réunion.

- ***Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens***

La commission relève que dans le cadre de la **stratégie de la Région de renforcement des compétences européennes locales** visant notamment à une plus grande accessibilité au programme communautaire, **une nouvelle convention de partenariat avec le « Relais Culture Europe »**¹⁷ pour la période 2026-2028 devrait être proposée (la convention-cadre de partenariat 2022-2024 étant arrivée à échéance). Il est précisé que l'année 2025 a permis une période d'évaluation et de reconstruction du partenariat.

La commission salue cette initiative qui devrait permettre une plus grande démocratisation de ces dispositifs européens notamment auprès du tissu associatif local pour qui le recours aux fonds européens peut souvent s'avérer problématique voire dissuasif. En effet, les associations ne disposent pas dans leur grande majorité de l'ingénierie technique, administrative et financière requise pour le montage des dossiers, de même que la trésorerie nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Enfin, **la commission renouvelle son appel à la collectivité à mettre en place concrètement une plateforme dédiée**, type Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations cette ingénierie de même qu'un **dispositif de fonds d'amorçage et de trésorerie** jusqu'à l'aboutissement du projet. Une telle approche permettrait à la collectivité de **sécuriser le taux de réalisation de la programmation** en cours et de **se prémunir** en partie des risques liés au **dégagement d'office** des fonds non-consommés.

B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

- ***Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS***

La commission note au titre des cibles pour 2026, une hausse sensible de l'effectif de cet établissement avec un prévisionnel de 160 élèves contre 147 jusqu'à présent, confirmant la réalisation de l'extension des capacités d'accueil tant attendues sur le site de Saint-Denis.

Concernant la réalisation des travaux de réhabilitation sur le site de la Plaine des Cafres, au regard de l'important retard accumulé sur ce projet ainsi que des différentes contraintes et aléas auxquels est exposé ce chantier, la commission ne peut que réitérer son souhait que la collectivité puisse prendre l'ensemble des dispositions nécessaires en vue d'accélérer la livraison des nouveaux locaux.

17 Structure publique nationale, le **Relais Culture Europe** est une plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture. Il assure en France la fonction de Bureau Europe Créative. Sa mission est de soutenir les pratiques d'innovation culturelle européenne et le développement de projets, de réseaux de coopération et de communautés d'échanges et de recherche européennes.

COHÉSION SOCIALE

Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités

À la lecture de ces orientations budgétaires, la commission note que la cohésion sociale ainsi que l'égalité femmes-hommes demeureront des priorités transversales avec l'intégration des données genrées dans l'ensemble des politiques publiques, des actions de sensibilisation et de formation, ainsi qu'une démarche de labellisation « Égalité » de la collectivité.

La commission prend note également de l'ambition de la Région de consolider son rôle de collectivité solidaire, visible et reconnue, en inscrivant la cohésion sociale et les solidarités au cœur de la mandature, comme un levier transversal de développement équilibré et inclusif de La Réunion.

Globalement, pour la commission, l'ensemble des actions déclinées dans cette section vise à maintenir un soutien aux acteurs de terrain (associations, structures d'insertion, actions de lutte contre les violences, les discriminations, la précarité et la fracture sociale...). Elles reflètent également une volonté de la collectivité de mettre en avant la jeunesse et le vivre-ensemble à travers entre autres, des programmes ciblant l'insertion des jeunes et la citoyenneté.

I – **PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES**

A – **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

La commission constate dans le cadre de cette démarche, le souhait de la Région de poursuivre le **renforcement de son soutien au tissu associatif** œuvrant spécifiquement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il est indiqué qu'une **évaluation des associations déjà financées** sera réalisée afin de mesurer l'efficacité de leurs actions et d'identifier les bonnes pratiques.

La commission salue le renforcement de ce partenariat avec le monde associatif ainsi que le choix de la collectivité d'avoir recours à une **démarche liée à l'éducation populaire** sur un tel sujet.

De même, en cohérence avec sa demande régulière de procéder à une évaluation systématique des politiques publiques afin de garantir une **utilisation efficiente des fonds publics** et surtout une **atteinte des objectifs** auprès des publics touchés, la commission encourage cette approche évaluative.

Elle aurait toutefois souhaité avoir **plus de précisions** sur cette procédure et connaître sur un sujet d'une telle importance sociétale, **les modalités** de conduite de cette évaluation (externe, interne...) ainsi que les principaux **critères des indicateurs d'évaluation** retenus, notamment en termes de leur observabilité, leur fiabilité, leur mesurabilité et leur durabilité.

Enfin, la commission estime que sur une thématique de ce type liée au développement et à l'évolution de nos sociétés, tout n'est pas forcément mesurable quantitativement et financièrement, et que le travail réalisé par les associations qui s'inscrit souvent dans une **logique de moyen/long terme**, doit être apprécié objectivement en termes **qualitatif**.

B – Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

• *Soutien et consolidation des dispositifs d'accompagnement*

Dans le cadre de son rapport d'activité » pour l'exercice 2024, la collectivité indiquait au titre des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes, l'installation effective de **deux sites de « Maison des Femmes »**, l'un dans l'**Ouest** au CHOR de Saint-Paul et l'autre dans le **Nord** au CHU de Saint-Denis. La commission avait salué¹⁸ la contribution financière (investissement) de la collectivité régionale dans la concrétisation de ces projets et encouragé la poursuite de cette dynamique à travers l'implantation à court terme de sites dans l'Est et le Sud.

Elle salue donc l'annonce, dans ces orientations budgétaires pour 2026, de **démarches pour l'ouverture d'un site dans l'Est**.

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

A – Réduire les inégalités sociales et accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

• *Un soutien à la structuration du tissu associatif*

La commission note avec satisfaction qu'à l'issue de la première phase de déploiement du dispositif « **Guid'Asso** », la collectivité confirme pour 2026 son engagement à poursuivre l'appui à la structuration et à l'animation du réseau d'accompagnement associatif sur l'ensemble du territoire.

Il est indiqué qu'une évaluation a mis en évidence l'importance de renforcer la visibilité des acteurs labellisés et de garantir une couverture équilibrée des quatre bassins de vie, afin de mieux répondre aux besoins des associations locales, y compris pour mieux répondre aux appels à projets locaux et nationaux.

La collectivité précise que dans la continuité du partenariat engagé avec la DRAJES¹⁹, le Département et les têtes de réseaux, elle maintiendra et consolidera son soutien financier et stratégique au dispositif « **Guid'Asso** », porté par le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) pour **conforter la place des associations comme acteurs majeurs de la cohésion sociale et du développement local**.

La commission relève par ailleurs avec intérêt que la Région « *réaffirme la nécessité de soutenir des rencontres entre associations à l'échelle régionale afin de favoriser le partage d'expériences, la mutualisation des moyens et le renforcement des dynamiques collectives* ».

La commission partage pleinement ces constats et ce positionnement de la collectivité sur l'action associative, d'autant qu'elle-même met régulièrement en avant dans ses avis, **l'importance de disposer d'un tissu associatif fort** sur notre territoire afin d'en **renforcer sa résilience**.

18 Avis du CCEE sur le bilan d'activité du Conseil régional au titre de l'exercice 2024 – p. 26/65

19 Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

III – FAIRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE À L’ACTION RÉGIONALE

La commission prend note pour 2026 de la volonté de la collectivité de **renforcer et structurer** ses **outils de démocratie participative** afin de dynamiser les solidarités, de développer les espaces de dialogue avec les citoyens et de donner plus de cohérence et de vitalité à la vie démocratique.

La commission « Cohésion sociale » du CCEE, conseil consultatif incarnant par essence la démocratie participative en sa qualité de représentation de la société civile organisée, ne peut que souscrire aux actions visant à promouvoir et développer ce champ au service des citoyens.

En effet, comme l’avait déjà indiqué la commission dans la contribution du CCEE sur « l’après COVID-19 »²⁰ « *Dans la perspective de bâtir une société équitable, l’éducation populaire doit constituer la démarche la mieux adaptée à l’expression du pouvoir d’agir des individus, en investissant le champ de la **démocratie participative** et en promouvant les organisations favorisant l’intelligence collective* ».

Plus encore, la commission estime que les récents mouvements de contestation populaires ainsi que l’abstention de plus en plus importante enregistrée aux différentes échéances électorales, tendent à suggérer que les modes de participation et de représentation démocratiques en vigueur dans notre société, ne semblent plus être véritablement en phase avec les aspirations d’un certain nombre de nos concitoyens. La défiance croissante d’une partie de la population vis-à-vis de la démocratie représentative ajoutée à la crise de légitimité des élus, font ainsi de la gouvernance un véritable enjeu.

A – Développer les budgets participatifs pour plus de « pouvoir d’agir » des lycéens

La commission constate que suite à sa mise en place en 2024, le **Budget participatif lycéen (BPL)** a recensé pour sa première année de fonctionnement en 2025, **6 projets**. Elle relève que la collectivité, face à la faible mobilisation suscitée, envisage pour 2026, la mise en place d’un **accompagnement à l’émergence et à la démarche de projet pour les lycéens**, à travers notamment des Conseils de vie lycéenne, complété d’un **renfort de communication**.

Au regard des objectifs de ce dispositif qui vise à la **réussite** des Lycéens et à leur permettre de **devenir des citoyens responsables et acteurs** de la dynamique régionale, il est indiqué qu’une **articulation avec les projets éducatifs** en direction des lycées sera **renforcée**.

Si la commission souscrit aux démarches engagées afin que le dispositif soit pleinement exploité, elle attire la vigilance de la collectivité afin que l’articulation avec d’autres projets relevant de l’Éducation nationale, ne se traduise pas par une dilution des objectifs initiaux du dispositif, dont notamment celui relatif à la citoyenneté responsable.

B – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale

La commission relève avec satisfaction que le **Conseil régional des jeunes (CRJ)** annoncé lors des orientations budgétaires 2023, a été **officiellement installé** à ce jour (15 octobre 2025).

La collectivité le présente comme un **outil de démocratie participative** qui répond à la nécessité de mieux associer les jeunes réunionnais à la vie publique, en leur offrant un **espace**

20 Contribution du CCEE sur l’après COVID-19 – juillet 2020 – p. 16-17/62

dédié d'expression, de dialogue et de proposition face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce projet s'inscrit en cohérence avec ses engagements de bâtir **une société plus inclusive**, de placer **la jeunesse au cœur de son action** et de **restaurer la confiance dans l'action publique**.

La commission salue cette initiative de la Région qui s'inscrit en phase avec ses préconisations. Elle tient à faire savoir à la collectivité que le CCEE est disposé à engager toutes formes de collaboration avec cette nouvelle instance, notamment en matière d'échanges sur une vision prospective inclusive, solidaire et durable du territoire.

La commission souhaite néanmoins faire part à la collectivité d'une problématique relative à **la représentativité de la jeunesse Réunionnaise au sein de cette instance**, dans la perspective de donner tout son sens à la notion de « société inclusive ».

En effet suite aux échanges en séance avec les représentants de la collectivité, il s'avère que malgré une véritable volonté de cette dernière de disposer d'un panel représentatif de la jeunesse locale, les **Jeunes de 16 à 25 ans en situation de NEET** (ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation) et qui étaient en 2023 **au nombre de 37 706²¹**, **sont absents** de cet échantillon représentatif.

Pour la commission, cette part de la population de jeunes froidement qualifiée au niveau statistique « d'invisibles » se trouve souvent en situation de rupture (familiale, institutionnelle, économique...). Aussi, même si la commission a pris bonne note de l'ouverture à ce public spécifique, de l'appel à candidature de la Région pour la constitution de ce CRJ²², elle estime que cette démarche exigeant une certaine part de confiance en soi, avait peu de chance d'aboutir auprès de ce dernier. Or loin de se contenter de ce constat, la commission considère qu'un **véritable dispositif d'accompagnement**, à définir en collaboration avec des prescripteurs locaux type Missions locales, **doit être accessible à ce public spécifique** en vue de lui permettre de siéger au sein de cette instance. **Une démocratie qui se veut participative doit se donner les moyens de ne pas générer à son tour de l'exclusion.**

AXE 2 :

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

I – PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Dans la continuité des orientations de la mandature, la commission observe que pour 2026, l'action de la collectivité en matière de coopération régionale, se déclinera principalement autour :

- de la mobilisation des financements européens (FEDER, INTERREG VI OI) en vue d'amplifier la portée des actions régionales et renforcer les capacités d'ingénierie de projet ;
- du renforcement des relations institutionnelles et diplomatiques régionales via la participation aux instances multilatérales (COI, Indian Océan Rim Association...)

21 Appel à manifestation d'intérêt – Préfecture de La Réunion – Juillet 2024 - Diagnostics des besoins réalisés par la DEETS de La Réunion.

22 Rubrique « Public concerné » de l'appel à candidature pour le CRJ/ Réunionnais de 16 à 29 ans : Jeunes en formation, Jeunes actifs, Jeunes en recherche d'emploi y compris NEET, Jeunes en situation de handicap.

- du soutien à la diplomatie économique et à la présence des entreprises réunionnaises dans les marchés régionaux à travers des dispositifs d'appui à l'export et à la mobilité professionnelle ;
- du développement de projets de coopération sectorielle dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement et de l'innovation.

Sur la base de ces éléments, la commission relève de la part de la collectivité **une vision stratégique en phase** avec les enjeux d'intégration régionale et de diplomatie territoriale. Elle y décèle une **bonne articulation entre le budget régional et les fonds européens** (FEDER, INTERREG, NDICI) offrant un **levier financier important**. Elle souligne **l'approche transversale** adoptée (secteur de l'économie, de la culture, de l'éducation, de l'environnement...).

La commission note cependant au niveau des priorités, **un manque de hiérarchisation géographique et thématique clairement identifiée** ainsi qu'une **absence d'indicateurs précis** de performance et d'évaluation des impacts. Une **meilleure lisibilité** concernant les **effets attendus** pour les acteurs économiques locaux ainsi que le **calendrier d'action** serait également souhaitable.

Enfin, au regard de la **forte dépendance** (sinon exclusive) de ce programme d'actions à l'égard **des fonds européens**, la commission attire la vigilance de la collectivité sur sa **soutenabilité hors cadre communautaire**.

A – Renforcer la gouvernance et la dynamique du programme INTERREG VI océan Indien et soutenir les projets structurants

La commission constate que le programme opérationnel INTERREG VI océan Indien a atteint son « rythme de croisière » avec 59 projets programmés dont des programmes multi-pays.

Elle note par ailleurs que suite à la conception en 2025 du processus de gestion de **l'enveloppe NDICI** (aide au développement de l'Union européenne à destination des pays tiers) **d'un montant de 5 M€** ainsi que la signature de la convention de financement, l'exercice 2026 devrait voir la **mobilisation effective de ce cofinancement européen complémentaire**.

Pour la commission cette démarche devrait permettre à la collectivité d'inscrire sa politique de coopération dans une **logique de co-développement renforcée** et de **soutenir des projets** de co-développement régional **structurants**.

B – Contribuer à l'émergence de projets associatifs de petit format

La commission relève avec satisfaction que la collectivité poursuivra en 2026 la démarche volontariste qu'elle a engagée en vue de renforcer les capacités des associations réunionnaises porteuses de projets de coopération. Dans ce cadre, la commission note avec intérêt que le partenariat avec le **CIRRMA**²³ sera maintenu. Pour rappel, ce dernier avait permis en 2025, l'organisation d'ateliers collectifs à l'attention des « porteurs de projet de petit format » et avait permis **d'élargir l'accès des associations au financement de l'Agence française de développement (AFD)** et en particulier au **nouveau dispositif COREOM**²⁴.

23 Conférence interrégionale des réseaux régionaux multi-acteurs

24 COREOM : Coopérations régionales ultra marines

Pour la commission, cette approche de la collectivité s'inscrit en phase avec ses préconisations formulées dans son avis sur les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2024²⁵ qui suggéraient « *de favoriser, à travers le dispositif INTERREG OI notamment, le financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs de la zone* ».

C – Appuyer la mise en place d'un réseau multi-acteurs de coopération

La commission prend note de la volonté de la Région, à travers la démarche initiée à leurs égards, de susciter l'intérêt des acteurs associatifs et des opérateurs de coopération sur **la mise en place d'une structure partenariale fédérative** au service d'une politique de coopération à l'échelle du territoire de La Réunion, mieux coordonnée et plus efficiente. La collectivité indique vouloir poursuivre en 2026 les travaux amorcés et évaluer la faisabilité de la mise en place d'un tel réseau.

Partisane des **démarches structurantes** et en adéquation avec sa proposition relative à la constitution d'une base de données régionale relative aux associations et ONG²⁶ des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, la commission soutient cette initiative de la collectivité.

D – La poursuite de l'intégration des différents réseaux de la coopération française et européenne (Afrique australe et orientale, pays membres de la Commission de l'océan Indien

La commission observe que ces orientations font référence à un renforcement de la participation de La Réunion aux différentes instances régionales avec une priorité donnée au Conseil des ministres de la **COI** et à celui de l'**Indian océan rim association (IORA)**. La collectivité exprime également le souhait de pouvoir participer aux instances de la **Commission économique pour l'Afrique (CEA)**.

La commission encourage cette démarche notamment au regard du bilan au 30/06/2025 dans ce domaine (tableau p. 148/253 – Action 2) qui fait apparaître à ce jour une participation de La Réunion essentiellement voire uniquement à des réunions de la COI.

Dans cette perspective, le souhait de la collectivité, de sécuriser et structurer l'action extérieure régionale dans un cadre plus ambitieux de coopération régionale à travers notamment la signature d'accords-cadres s'appuyant sur les dispositifs offerts par la LOOM²⁷ et la loi LETCHIMY, prend tout son sens selon la commission.

25 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional au titre de l'année 2024 – p.35/59

26 Organisations non gouvernementales

27 Loi d'orientation pour l'Outre-mer

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

L'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2025 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable », à formuler les observations suivantes :

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

LA RELANCE DU TOURISME

La commission partage les propos introductifs sur l'analyse du secteur et les objectifs à atteindre. Elle complète ces éléments de contexte en rappelant qu'en 2025, le secteur touristique a été fortement pénalisé par des événements exceptionnels : le cyclone Garance et l'épidémie de chikungunya. Ces crises ont fragilisé de nombreuses entreprises, dont certaines peinent encore à se relever. À cela s'ajoute une forte contraction du marché local, marqué par une baisse de 66 % des dépenses entre 2022 et 2025.

Pour autant, le tourisme demeure un pilier essentiel de l'économie réunionnaise, reconnu pour sa résilience et sa capacité d'innovation.

I – SOUTENIR LA STRUCTURATION DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

A - Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur du tourisme durable

1) Mise en œuvre du nouveau schéma de gouvernance touristique institutionnel local

Les orientations budgétaires 2026 confirment la volonté d'une gouvernance touristique unifiée, structurée autour du futur Comité réunionnais du tourisme (CRT/CDT²⁸), sous statut d'EPIC²⁹. Cette évolution vise une plus grande efficacité organisationnelle et une meilleure coordination avec les acteurs du secteur. La création d'un comité interprofessionnel adossé au conseil d'administration permettra d'associer directement les socio-professionnels à la réflexion stratégique et à la formulation de propositions.

Engagé depuis 2022 dans un processus de fusion IRT/FRT, la structure a connu des étapes longues et complexes, avec des impacts notables sur le personnel. La commission recommande donc que le budget 2026 intègre les besoins en recrutement, la mise en place d'un management de proximité ainsi qu'un dispositif d'écoute et de soutien psychologique.

28 Comité Départemental du Tourisme

29 Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

La structuration d'un outil unique aux missions multiples (promotion, aménagement, commercialisation, innovation, soutien à l'offre et aux filières...) suppose le renforcement de nouvelles compétences, notamment en ingénierie financière, afin de mobiliser efficacement les fonds européens annoncés comme prioritaires. Cette montée en compétence doit s'accompagner d'une continuité des actions déjà engagées.

Au-delà de l'efficacité organisationnelle, il s'agira de définir des modèles financiers adaptés au « temps économique », afin de garantir la mise en œuvre effective des programmes d'action. La commission insiste également sur la nécessité de conserver une capacité d'adaptation rapide aux crises économiques, sanitaires, sociales ou environnementales susceptibles d'affecter le secteur du tourisme.

Elle attire par ailleurs l'attention sur la pleine prise en compte de l'ensemble des missions relevant d'un CRT et d'un CDT. L'IRT et la FRT assuraient déjà ces missions depuis 2011. La nouvelle structure devra aller au-delà de la seule promotion de la destination en intégrant pleinement ses fonctions d'aménagement et de commercialisation des produits touristiques.

L'articulation avec la direction Tourisme du Conseil départemental constituera un enjeu déterminant pour renforcer la complémentarité et la cohérence de l'action publique, notamment sur les espaces naturels sensibles (ENS) et dans la filière loisirs et sports de nature.

2) Animer le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

La commission prend acte de la volonté d'actualiser le SDATR et recommande une concertation large avec l'ensemble des acteurs touristiques afin de fixer un cap clair : objectifs quantitatifs et qualitatifs, emplois (directs et indirects), recettes attendues et intégration des principes du tourisme durable au bénéfice des Réunionnais.

La définition de priorités partagées doit s'accompagner d'outils de mesure adaptés, permettant de mieux évaluer le rôle, les apports et les impacts du secteur pour fonder les politiques publiques sur des données probantes. Le tourisme réunionnais gagnerait à se doter d'indicateurs complémentaires aux données économiques et quantitatives classiques (nombre d'arrivées, taux de remplissage, chiffre d'affaires...), afin d'intégrer les dimensions sociétales et environnementales.

Dans cette perspective, la commission recommande de s'appuyer sur les travaux du réseau Acteurs du Tourisme Durable (ATD), qui propose un guide méthodologique sur les indicateurs du tourisme durable. L'Observatoire régional du tourisme pourrait jouer un rôle central dans la co-construction de ces indicateurs avec les acteurs institutionnels et professionnels, pour renforcer un tourisme responsable et solidaire.

Des partenariats pourraient également être développés avec les gestionnaires d'espaces protégés (Réserve naturelle marine, Parc national, Réserve naturelle de l'Étang Saint-Paul, etc.) via la création de commissions écotourisme, chargées de définir des stratégies compatibles avec les objectifs de durabilité. La mise en place du groupe technique « Petrel 974 », coanimé par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et le CRT, va dans ce sens. Le CCEE restera attentif à ses travaux.

B - Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

1) Soutien au programme d'actions du nouveau CRT

La commission salue la volonté de faire du CRT le fer de lance de l'accompagnement des professionnels, en cumulant les missions de CRT et de CDT : appui à l'offre, à la qualité, aux filières, observation, promotion, communication et aide à la commercialisation. Elle souligne l'importance stratégique de la plateforme de réservation, outil central de structuration et de visibilité de l'offre touristique locale et exprime son attente forte de la voir enfin pleinement opérationnelle et performante, eu égard aux enjeux d'accès au marché pour les petites structures.

La création d'un comité interprofessionnel constitue également une avancée importante pour associer pleinement les socio-professionnels à la dynamique touristique régionale.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

La commission prend acte de l'adaptation des dispositifs d'aides cofinancées par le FEDER en 2025 et attend des éléments d'évaluation sur le nombre de structures bénéficiaires afin de vérifier leur adéquation aux besoins des professionnels. Elle s'interroge par ailleurs sur les modalités d'accompagnement des petites structures dans le montage des dossiers et la gestion des avances financières.

2) Accompagner les filières prioritaires

La commission regrette le retard pris dans la mise en œuvre des actions liées à l'agritourisme, compte tenu de ses enjeux en matière de diversification de l'offre touristique, de visibilité des territoires ruraux et de formation des acteurs.

Elle rappelle que le CCEE a été moteur dans cette dynamique, en publiant dès 2022 un rapport d'état des lieux et d'analyse des enjeux de la filière (*L'agritourisme à La Réunion : état des lieux et enjeux d'une filière en devenir*, disponible sur le site www.ccee.re) puis en organisant les premières Assises de l'Agritourisme en 2023, qui ont constitué un moment fondateur pour la structuration et la reconnaissance institutionnelle de la filière.

Dans la continuité de ces travaux, la commission encourage la collectivité à relancer une feuille de route opérationnelle, articulée avec les orientations du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), afin de consolider cette filière à fort potentiel économique, social et environnemental.

Elle s'interroge par ailleurs sur le devenir d'autres filières stratégiques, notamment les sports de nature, absentes des orientations budgétaires 2026, alors qu'elles participent également à la diversification de l'offre touristique et à la valorisation durable du territoire.

3) Renforcer la digitalisation du tourisme

La relance de la plateforme de réservation à travers une nouvelle solution numérique est une orientation positive, mais la commission exprime des réserves quant à sa mise en œuvre effective en 2026. Ce changement implique de convaincre, de rassurer et de former environ 250 professionnels (majoritairement de petites structures) dans un contexte de ressources humaines limitées.

B – Soutenir l’animation des territoires pour une plus grande consommation touristique locale

1) Accompagner les offices de tourisme

Les offices de tourisme, ancrés dans les territoires communaux et intercommunaux, sont des partenaires essentiels au même titre que les professionnels. Leur rôle d’accueil, d’information, de promotion, d’animation et de professionnalisation est stratégique. La commission insiste sur la nécessité d’éviter les doublons et de prévoir les moyens humains nécessaires à une coordination efficace. La démarche contractuelle de territorialisation constitue un socle minimal. Elle rappelle que la taxe de séjour représente une ressource essentielle pour ces structures, mais inégalement répartie selon la fréquentation touristique des micro-régions. Aussi, la commission invite la Région à envisager un mécanisme d’accompagnement financier au bénéfice des offices les plus fragiles, notamment ceux de l’Est, afin de compenser ces disparités et garantir une action équilibrée sur l’ensemble du territoire.

2) Relancer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l’économie touristique

La baisse des recettes issues des clientèles locales est saisissante : de 1,35 milliard d’euros en 2022, elles sont tombées à 465 millions en 2024.³⁰ Ce marché est pourtant vital pour de nombreux acteurs économiques. La commission estime nécessaire d’identifier les causes de ce déclin et d’y répondre par des mesures ciblées. Les campagnes de communication, bien que nécessaires, ne suffisent pas à compenser la baisse du pouvoir d’achat. Des dispositifs incitatifs à la découverte de l’offre touristique pourraient renforcer la cohésion sociale et l’appropriation locale du tourisme.

Parallèlement, si La Réunion souhaite se positionner comme destination écoresponsable, il convient d’encourager la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, notamment en matière de gestion de l’eau, des déchets et de rénovation des équipements.

C – Valoriser les atouts et l’attractivité de l’île

Si les Appels à Manifestation d’Intérêt (AMI) sont largement utilisés, leur visibilité reste insuffisante. La commission pense qu’une meilleure communication auprès des collectivités et des porteurs de projets est nécessaire. Par ailleurs, la commission relève une incohérence dans le bilan des surfaces aménagées au 30 juin 2025, qui devra être clarifiée (130,25 ha au 30 juin 2025).³¹

30 Voir Orientations budgétaire 2026 p.117

31 Voir Rapport OB 2026 p.118

Enfin, la commission salue la volonté de la collectivité de renforcer la transversalité avec d'autres domaines stratégiques, tels que la mobilité, la durabilité, la formation et l'emploi. Elle suggère d'y associer également les champs du sport et de la culture, qui constituent des leviers essentiels pour le développement d'un tourisme durable, porteur de sens et en phase avec les nouvelles attentes des visiteurs. À cet égard, la commission attire l'attention de la Région sur le guide élaboré par l'ADEME et le Comité régional du tourisme de Normandie, intitulé *Déployer la mobilité touristique durable sur son territoire* (<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/8615-10394-deployer-la-mobilite-touristique-durable-sur-son-territoire-9791029725777.html>) qui propose une méthodologie d'animation collective destinée à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de solutions de mobilité touristique durable. Ce document pourrait utilement inspirer les démarches régionales pour structurer une offre de mobilité touristique adaptée aux spécificités réunionnaises.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La commission prend acte de la préparation engagée par la Région en vue de l'intégration de la compétence agricole au 1er janvier 2028. Elle salue la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dès octobre 2025 afin d'anticiper, sur les plans juridique, organisationnel, financier et logistique, les conditions d'exercice de cette nouvelle compétence. La commission souligne que cette étape ne doit pas se limiter à une dimension technique ou administrative : elle constitue une opportunité pour repenser la stratégie agricole régionale dans une perspective de durabilité, de souveraineté alimentaire et de transition écologique. À ce titre, la collectivité devra veiller à associer les acteurs du monde agricole, les chambres consulaires et les intercommunalités à la définition des orientations futures.

La commission rappelle que la canne à sucre occupe encore 19 145 hectares en 2024, soit 52% de la surface agricole utilisée. Cette culture reste la colonne vertébrale du monde agricole réunionnais, articulant les filières sucre, rhum et énergie. Cependant, les États généraux de l'agriculture du 20 juin 2025 ont mis en lumière une baisse continue de la production et une forte dépendance aux aides publiques (près de 154 M€ en 2024). Les difficultés phytosanitaires, la pénurie de main-d'œuvre et la baisse de rentabilité accentuent la désaffection d'une partie des producteurs.

À ce titre, la commission recommande que soit financée une étude approfondie sur les conséquences directes et indirectes du maintien, de la réduction ou de la disparition de la canne, en intégrant des scénarios chiffrés à 10–15 ans. Elle appelle également la Région à élaborer un plan stratégique pluriannuel de la filière canne, intégrant les dimensions agricoles, industrielles, sociales et environnementales, afin de sécuriser l'avenir d'un pilier historique de l'économie rurale.

La commission insiste sur la rareté du foncier agricole et sur la nécessité d'une meilleure mobilisation des terres en friche ou en déprise, évaluées à 12 200 hectares (7 500 ha dans la zone cannière et 4 700 ha dans les Hauts). Elle estime que la récupération progressive de ces surfaces pourrait répondre aux besoins exprimés à l'horizon 2030 : 3 000 hectares en canne et 5 000 hectares pour les filières fruits, légumes et élevage. Elle recommande à la Région de renforcer les dispositifs de maîtrise et de portage foncier (en partenariat avec la SAFER, les communes et

le Département) et d'accompagner la mise en culture effective de ces terrains, en favorisant l'installation de nouveaux exploitants et la diversification des productions.

La commission approuve la poursuite des actions de soutien à la filière agroalimentaire, premier secteur manufacturier de La Réunion, représentant plus de 4 000 emplois et 1,36 milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont 99 millions à l'exportation. Elle attire toutefois l'attention sur la croissance des très petites unités artisanales, qui participent à la dynamique locale mais rencontrent des difficultés d'accès au financement, à la formation et à la mise aux normes. La commission propose que la Région adapte ses dispositifs d'aide pour accompagner ces TPE, en favorisant l'innovation, la transformation locale et les circuits courts.

La commission prend acte du chiffre de 160 exploitations agritouristiques recensées en 2025–2026 et salue la volonté de la Région d'encourager cette diversification. Elle s'interroge cependant sur le nombre d'exploitations ayant bénéficié ou pouvant bénéficier d'un soutien financier.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

La commission exprime son adhésion à la démarche engagée par la Région visant à renforcer l'accompagnement des TPE et des structures de l'Économie sociale et solidaire, véritable levier de création d'emplois de proximité et de cohésion sociale. Elle considère que les dispositifs existants, notamment le fonds spécifique de soutien à la trésorerie mis en place pour pallier les décalages de versement des subventions publiques, répondent de manière pertinente aux contraintes réelles auxquelles ces structures sont quotidiennement confrontées. Ce dispositif constitue une réponse adaptée à la fragilité structurelle des trésoreries associatives et coopératives.

La commission souligne également l'intérêt du Dispositif local d'accompagnement (DLA), qui offre un appui individuel et collectif aux structures de l'ESS employeuses. Ce dispositif contribue à la professionnalisation de la gestion, à la pérennisation de l'emploi associatif et au renforcement de la gouvernance interne. A ce titre, elle salue l'initiative de la collectivité régionale pour son accompagnement financier au DLA. Elle insiste toutefois sur la nécessité de mieux soutenir les petites associations locales qui, faute de moyens administratifs ou logistiques, assurent des missions de service public dans les domaines culturel, social ou éducatif. Ces associations fonctionnent souvent grâce à un bénévolat intensif, dont la pérennité est menacée par le manque de moyens humains et financiers. Dans cette perspective, la commission recommande d'examiner la possibilité pour la collectivité d'apporter un soutien complémentaire aux dépenses de fonctionnement général (frais de gestion, logistique, coordination) afin de garantir la continuité de l'action associative, au même titre que les aides à la trésorerie déjà prévues.

La commission s'interroge enfin sur la manière dont le renforcement des modèles économiques des structures de l'ESS, annoncé dans les OB 2026, se traduira concrètement. Elle appelle à une vision pluriannuelle du soutien à l'emploi associatif, afin d'éviter une dépendance exclusive aux logiques de projet de court terme, peu compatibles avec la stabilité de l'emploi local et la consolidation des compétences.

Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures d'insertion par l'activité économique

La commission attire l'attention sur un contexte économique fragilisé pour certaines structures coopératives et d'insertion. La liquidation de la Fédération réunionnaise des coopératives agricoles (FRCA) illustre la nécessité de repenser les modèles de gouvernance et de financement des structures coopératives. Si certaines coopératives demeurent solides et performantes, d'autres peinent à maintenir leur équilibre économique, à l'image de la fermeture récente de la chaîne de magasins Gamm Vert.

Concernant les chantiers d'insertion, la commission estime qu'il serait pertinent de mesurer dans la durée l'impact réel de ces dispositifs sur la création et le maintien des emplois, afin d'ajuster les politiques publiques d'insertion par l'activité économique (IAE) aux réalités du territoire.

La commission tient à rappeler que l'ESS constitue un pilier essentiel du développement durable à La Réunion, en associant performance économique, utilité sociale et ancrage territorial. Elle encourage la collectivité à inscrire son action dans une stratégie de long terme, en consolidant les outils financiers (microcrédits, fonds de garantie, prêts d'honneur) et en favorisant la structuration des têtes de réseau pour renforcer l'autonomie des acteurs locaux.

Enfin, elle souligne que la réussite de la politique régionale en faveur de l'ESS dépendra de la coordination des acteurs publics et privés, du déploiement d'un accompagnement de proximité et de la reconnaissance de l'emploi associatif comme composante à part entière de l'économie réunionnaise.

AXE 3 :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

I – DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

La commission prend acte de la poursuite de la politique régionale visant à doter La Réunion d'infrastructures modernes et adaptées aux enjeux du développement économique, de la mobilité durable et du changement climatique. Elle salue la désignation d'un nouveau maître d'œuvre pour l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) et la poursuite du chantier de la phase 2 (viaduc et échangeur de La Possession), tout en rappelant l'importance stratégique de ce projet structurant pour la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements.

La commission apprécie de la prise en compte de solutions de réemploi et de valorisation des matériaux issus des déconstructions, dans une perspective d'économie circulaire et de réduction de l'impact environnemental.

Elle attire l'attention sur les tensions récurrentes autour de l'approvisionnement en matériaux (enrochements, andains), dans un contexte où le Schéma Régional des Carrières doit être révisé. Elle estime essentiel que la Région associe plus largement les habitants concernés aux consultations, afin d'éviter les conflits et les retards lors des enquêtes publiques³². La commission rappelle que cette concertation élargie est une condition nécessaire à l'acceptabilité

³² Voir rapport de CESE sur: La participation du public aux décisions impactant l'environnement <https://www.lecese.fr/travaux-publics/la-participation-du-public-aux-decisions-impactant-lenvironnement>. Consulté le 24 octobre 2025.

sociale des projets et à la sécurisation de leur calendrier de réalisation. Elle souligne également que les mesures de remise en état des sites exploités doivent faire l'objet d'une information transparente et d'un suivi rigoureux, compte tenu des impacts environnementaux potentiels (réseaux hydrographiques, paysages, biodiversité).

La commission salue les efforts engagés autour du projet BAOBAB et encourage la Région à poursuivre les échanges publics de manière régulière et élargie, afin de favoriser une appropriation citoyenne et d'anticiper les éventuelles oppositions.

Elle appelle la collectivité à être attentive aux risques liés à l'évolution du trait de côte et recommande que la reconquête des espaces littoraux, notamment à La Possession, s'inscrive dans une approche d'adaptation au changement climatique, en intégrant des marges de recul et des aménagements résilients. De manière globale, elle préconise d'inscrire tous les grands projets dans une logique d'adaptation climatique et écologique.

II – UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La commission approuve la montée en puissance des projets en faveur des transports collectifs en site propre (TCSP) et la mise en œuvre d'études pré-opérationnelles pour le projet Réunion Express. Elle note avec intérêt :

- la poursuite de l'aménagement de voies réservées aux transports collectifs (VRTC) sur plusieurs axes structurants (RN1, RN2, RN3),
- la réorganisation des pôles d'échanges et abribus,
- et l'annonce d'une première expérimentation de bus à hydrogène dans le cadre de la décarbonation du réseau Car Jaune.

Elle recommande que cette dynamique s'accompagne d'une meilleure lisibilité de l'information voyageurs, en particulier pour les publics non connectés aux outils numériques.

La commission regrette cependant que la réflexion sur les rythmes de mobilité et le « bureau des temps³³ » n'apparaisse plus dans les orientations régionales, alors que ce levier constitue un outil pertinent pour fluidifier les déplacements quotidiens et améliorer la qualité de vie des usagers. Elle recommande de relancer cette réflexion prospective, notamment à travers une approche concertée entre les acteurs publics, les entreprises et les établissements scolaires. Cette thématique figurait parmi les orientations budgétaires précédentes et le CCEE « accueillait avec satisfaction la volonté de la collectivité de lancer une réflexion sur l'optimisation du réseau routier, la congestion des entrées de villes, la gestion dynamique pour la circulation de transports collectifs et le développement d'initiatives visant à réduire les charges de trafic en période de pointe », tout en préconisant « de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces » afin de mieux répartir les flux aux heures critiques.

En outre, la commission salue la poursuite de la Voie Vélo Régionale (VVR) et du Plan Régional Vélo, en partenariat avec les collectivités locales. Elle encourage la Région à :

- intensifier les efforts pour combler les chaînons manquants et assurer une liaison continue en site propre ;

33 Un bureau des temps est un outil de planification concertée des temps et des mobilités. Voir exemple de la métropole de Lille: <https://www.banquedesterritoires.fr/lille-metropole-aide-les-entreprises-reduire-leurs-deplacements-aux-heures-de-pointe-59>. Consulté le 24 octobre 2025.

- développer la signalétique, la sécurisation des itinéraires et les connexions avec les pôles de transport collectif ;
- valoriser ces aménagements dans une perspective touristique (labels « Accueil Vélo ») et de santé publique.

Elle considère que ces infrastructures contribuent à offrir des alternatives crédibles au tout automobile et à renforcer la résilience territoriale face aux enjeux climatiques.

Concernant le réseau Car Jaune, la commission se réjouit des avancées importantes sur le réseau :

- Mise en œuvre de la nouvelle DSP 2025–2032,
- Renforcement des fréquences sur les lignes structurantes,
- Extension des dispositifs de gratuité ciblée,
- Modernisation et décarbonation progressive de la flotte,
- Développement des abris vélos et aménagement des gares routières.

Elle encourage la collectivité à assurer une continuité de service de qualité, notamment dans les bassins Sud, Est et Ouest, et à accompagner la transition vers un réseau ferré à moyen terme.

III – POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La commission rappelle que la Région exerce un rôle majeur et structurant en matière de préservation de la biodiversité. À ce titre, elle doit affirmer son rôle de chef de file et de coordonnateur des actions engagées dans ce domaine, en s'appuyant sur les outils structurants que sont l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) en cours de révision. Ces deux devraient permettre de donner une cohérence globale aux actions menées sur le territoire et de renforcer leur portée, en particulier face aux effets du changement climatique et à la pression croissante sur les milieux naturels

A – Aménager le territoire : un outil pour construire une réunion plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises

La commission espère que la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) intégrera pleinement les principes de protection de la biodiversité et de responsabilité intergénérationnelle, en particulier sur les enjeux liés au changement climatique et à l'accès à l'eau pour chaque citoyen réunionnais. Elle se félicite de la mise en place de nouvelles AMO qui donnent une place plus importante à la biodiversité dans les travaux préparatoires.

La trajectoire ZAN devra être étroitement articulée avec le SAR, dans un cadre réglementaire encore à préciser. La commission prend acte de la tenue en 2026 de la troisième Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction d'artificialisation des sols (CRG-ZAN) et insiste sur la nécessité de maintenir une consultation publique continue jusqu'à l'adoption définitive du nouveau SAR, afin d'assurer une appropriation collective des orientations d'aménagement du territoire.

B – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures

La commission salue la volonté de la collectivité de soutenir activement l'Agence Régionale de la Biodiversité, qui doit jouer un rôle clé dans la mobilisation, la fédération et la coordination des acteurs de la biodiversité. L'ARB doit assurer une diffusion structurée de la connaissance sur les enjeux environnementaux, mais également contribuer à la formation des élus de toutes collectivités aux impacts des aménagements sur la biodiversité, tant sur le plan environnemental qu'économique et social.

La commission prend acte avec satisfaction du lancement d'un marché d'AMO pour la révision de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB). Elle encourage la Région à aller au-delà de la seule conservation de la flore et des milieux, en accordant une attention particulière à la préservation de la faune endémique et au contrôle efficace de l'introduction d'espèces exotiques. La commission souligne que la reconquête de la biodiversité réunionnaise ne pourra se faire sans la participation active du tissu associatif environnemental, qui assure une part essentielle des actions de terrain, ni sans l'implication pleine et entière des citoyens. Ces dimensions doivent être intégrées à la stratégie régionale comme des conditions de réussite.

Concernant l'accompagnement aux acteurs du territoire, la commission constate que si le soutien aux actions de préservation s'est renforcé ces dernières années, il demeure encore trop « confiné » à des cercles institutionnels et à des logiques administratives ou financières peu visibles pour la population. Elle remarque que la préservation de la biodiversité nécessite une implication plus directe des Réunionnais et de leurs associations, en les associant davantage aux démarches et à la mise en œuvre concrète des projets. L'action régionale doit viser une ouverture accrue et un renforcement des espaces de participation active.

De plus, la commission considère que l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue le socle de toute action pérenne en faveur de la biodiversité. Elle relève les efforts engagés par la Région en matière de formation interne des agents et souhaite que ce type d'actions se développe. Elle estime que le soutien renforcé de la collectivité à l'ARB pourrait permettre d'amplifier les actions de sensibilisation auprès du grand public, en s'appuyant sur son rôle de centre de ressources et de transmission des connaissances.

Sur les actions internes, la commission se réjouit du lancement de l'AMI « Lycées verts », qui permet de repenser les espaces scolaires en conciliant confort thermique, amélioration des conditions de vie et apprentissage au développement durable. Elle souligne que ces établissements devraient devenir de véritables lieux de vie et de transmission des savoirs, dépassant le seul cadre éducatif, en intégrant concrètement la biodiversité dans le quotidien des jeunes générations.

Enfin, s'agissant de la fin des mesures compensatoires liées au chantier de la NRL, la commission, au regard des enjeux de conservation et de protection des baleines fréquentant nos côtes, suggère de prolonger le soutien apporté à l'équipe « Quiétude », dont l'action en matière de concernement des acteurs économiques et du grand public demeure essentielle. La saison des baleines constitue en effet un phénomène marquant pour La Réunion, qu'il convient de préserver durablement.

IV – POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE CITOYEN

A – Structurer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local

La commission note les efforts engagés par la Région et les intercommunalités dans la collecte et la gestion des déchets, ainsi que la montée en puissance de l'Observatoire réunionnais des déchets porté par l'AGORAH, qui permet un meilleur suivi de la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

Ces outils sont essentiels pour atteindre les objectifs réglementaires fixés à moyen terme :

- Réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés,
- Atteindre 60 % de réutilisation ou de recyclage à l'horizon 2030,
- Ramener à 10 % la part de déchets enfouis à l'horizon 2035.

Pour mémoire, le gisement total annuel s'élève à 4 317 734 tonnes, dont 546 343 tonnes de déchets ménagers et assimilés (12,65 %). Seuls 37 % sont aujourd'hui recyclés, ce qui souligne la nécessité d'un effort renforcé pour améliorer la valorisation des ordures ménagères résiduelles et des encombrants.

Les déchets issus du BTP représentent quant à eux plus de 50 % des déchets collectés à La Réunion. Si 40 % sont recyclés, environ 30 % échappent encore à la collecte. La commission souligne donc l'importance de renforcer les moyens alloués à la collecte et au tri de ces flux.

Elle attire également l'attention sur la nécessité d'un encadrement plus strict de l'utilisation des 40 % restants en remblais de carrières, afin de garantir que ces pratiques soient conformes aux exigences environnementales et ne créent pas de nuisances ou de risques à moyen terme.

La commission prend acte des avancées enregistrées sur la valorisation des déchets organiques, qui représentent près de 30 % des déchets produits sur le territoire. Elle considère que le plan biomasse en cours doit jouer un rôle majeur dans la valorisation énergétique de ces déchets. Elle encourage donc la Région à intensifier la structuration de la filière biodéchets, en lien étroit avec les EPCI et les acteurs du traitement, et à accompagner le déploiement d'unités de compostage et de méthanisation locales.

La commission souligne l'importance de disposer d'indicateurs fiables, accessibles et actualisés, permettant de mesurer les progrès réalisés sur chaque flux de déchets. Elle suggère à la Région à renforcer le rôle de l'Observatoire réunionnais des déchets dans ce domaine et à rendre ses données plus visibles et partagées auprès des acteurs locaux et du grand public.

Enfin, la commission prend acte du rapport rendu par la Chambre régionale des comptes en avril 2025 sur la prévention et la gestion des déchets à La Réunion, qui formule treize recommandations. Elle invite la Région à s'emparer sans délai de celles qui la concernent directement, notamment la mobilisation plus régulière de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD et du PRAEC, la création d'un guichet unique pour la labellisation des réparateurs, et la coordination des actions de communication régionales en matière de réemploi et de réutilisation. La commission estime que la mise en œuvre rapide de ces orientations renforcerait la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de la politique régionale des déchets.

B – Sécuriser et améliorer le cadre de vie citoyen

1) Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

Les efforts conjoints des acteurs ont permis de réduire le risque requin, aucun incident n'ayant été signalé depuis mai 2019. Alors que l'association RESSAC reprend la gestion des dispositifs de sécurisation VRR (Vigies Requins Renforcées) et Water Patrol de Saint-Leu, la *réduction progressive de la contribution régionale*, annoncée en 2025, pourrait fragiliser ces résultats. L'absence d'indicateurs et de données précises pour 2026 interroge la commission, qui appelle à une vigilance accrue compte tenu des enjeux humains, économiques et d'image pour La Réunion. Elle recommande de maintenir un accompagnement financier adapté de l'association RESSAC, afin de garantir la continuité et l'efficacité des actions engagées sur le littoral.

Concernant la distribution d'une eau de qualité, la commission propose de structurer la gestion intégrée des eaux pluviales autour d'un triptyque « pré-traiter – ralentir – restituer ». Concrètement, il s'agit d'intercepter les premiers flots au plus près des surfaces imperméabilisées (grilles et paniers à déchets, dessableurs-déshuileurs, pièges à flottants), puis de ralentir et stocker les volumes (noues et fossés végétalisés, bassins de rétention/détention, tranchées et chaussées drainantes, toitures végétalisées) avant une restitution contrôlée vers le réseau hydrographique au débit limité, dimensionné au contexte réunionnais (pluies intenses et pentes). Cette approche réduirait simultanément le risque d'inondation, l'érosion et les transferts de polluants. De plus, la gestion intégrée des eaux pluviales ne pourrait être réellement efficace que si elle est réalisée dans un cadre transversal et constructif réunissant tous les acteurs de l'aménagement et du cadre de vie (particuliers, collectivités, monde économique, maîtres d'œuvre et État). La commission souligne enfin la nécessité d'exiger des plans de maintenance (curage périodique, remplacement des médias filtrants) et de conditionner les aides régionales à la preuve d'exploitation et d'entretien, afin de garantir la performance des ouvrages dans la durée.

V – ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La commission accueille favorablement la progression significative de la part des énergies renouvelables, qui atteint 92,4 % du mix électrique en 2024 contre 56,6 % en 2023, confirmant l'accélération de la transition énergétique et la volonté régionale d'atteindre la souveraineté énergétique à l'horizon 2050. Elle prend acte de la révision en cours de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (2027–2036) et du renforcement de la gouvernance territoriale autour de la SPL Énergies Réunion. Toutefois, elle rappelle la forte dépendance énergétique du territoire (88,7 %) et souligne que la réussite de cette trajectoire repose sur une planification rigoureuse des capacités de production, de stockage et de distribution. À ce titre, elle réitère l'importance de finaliser rapidement le schéma régional de raccordement des énergies renouvelables et de disposer d'indicateurs précis sur le stockage, condition essentielle de la sécurité énergétique.

En matière d'orientations, la commission observe que les trois axes structurants de la politique régionale demeurent inchangés (accélérer l'autonomie énergétique, développer le mix énergétique et déployer le plan solaire régional) sans qu'apparaissent de véritables inflexions dans les OB 2026. Elle note néanmoins plusieurs éléments nouveaux : le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une SEM Énergie, dont les missions gagneraient à être précisées, et l'équipement expérimental de centrales agrivoltaïques durables,

pour lequel elle souhaite la validation d'une charte concertée avec le monde agricole, garantissant un déploiement raisonné et équilibré de ces installations. Elle recommande par ailleurs un suivi attentif de leurs impacts fonciers et environnementaux, afin d'éviter toute remise en cause de la vocation agricole des terres réunionnaises.

Sur le volet social, la commission prend acte de la consolidation des dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique, tels que SLIME³⁴ et Kap Écosolidaire, ainsi que du dispositif d'acquisition de chauffe-eau solaires, tout en saluant la création du nouveau programme "Kaz PV Solidaire", destiné à permettre aux ménages les plus modestes de s'équiper en centrales photovoltaïques domestiques. Elle estime que ce dispositif constitue une avancée sociale majeure, participant à la démocratisation de la transition énergétique.

Enfin, la commission encourage la Région à développer les compétences locales dans les métiers liés à la transition énergétique, afin de consolider l'ancrage économique et social de cette politique publique majeure pour La Réunion.

34 Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

Commission « Audiovisuel et numérique »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Introduction

Dans un contexte politique national inédit, la commission « Audiovisuel & Numérique » a examiné les **orientations budgétaires 2026** de la Région Réunion relatives aux secteurs du **cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et du numérique**. L'exercice 2026 marque une **phase de consolidation** : montée en puissance de la **Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV)**, **co-construction d'un contrat de filière, Pôle territorial des ICC** et mise en cohérence d'une stratégie numérique axée sur les **infrastructures, l'inclusion, la cybersécurité, la donnée & l'IA**. La commission observe la **constance de l'effort régional** et l'orientation vers une économie créative et numérique **plus résiliente, inclusive et durable**, tout en formulant des **vigilances et recommandations opérationnelles** pour garantir la soutenabilité et l'impact local.

Constat général :

- **cohérence stratégique** (structuration, compétences, attractivité, souveraineté numérique) et maintien des priorités ;
- **besoin de lisibilité budgétaire** par sous-secteur et d'**indicateurs consolidés de résultat** (retombées locales, emplois, levier Europe/État) ;
- **risque de dilution** si les nouveaux outils (MCJV³⁵, contrats de filière industries de l'image et numérique, Pôle ICC³⁶, CSIRT³⁷, EDIH³⁸) ne sont pas mis en réseau par la gouvernance avec bilan annuel.

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

I – STRUCTURATION – MCJV, CONTRAT DE FILIÈRE, PÔLE ICC

La commission salue la consolidation et le renforcement des outils de structuration de la filière : **Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV), Contrat de Filière et Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC)**.

Ces dispositifs traduisent la volonté régionale d'un développement cohérent entre création, formation, innovation et attractivité.

35 Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo

36 Pôle Territorial des Industries Culturelles et Créatives

37 Centre de Réponse aux Incidents Cyber – Computer Security Incident Response Team

38 European Digital Innovation Hub

Elle attire l'attention sur **la situation des associations qui constituent l'ossature opérationnelle du secteur**, afin que l'émergence de nouvelles structures s'accompagne **d'une stabilisation du tissu existant**. Il importe de veiller à ce que cette évolution ne contribue pas, même indirectement, à l'affaiblir, d'autant plus dans un **contexte national marqué par une précarisation accrue du tissu associatif culturel**.

La commission souligne également la volonté affirmée de la Région à renforcer les liens entre la MCJV et le CCEE, à travers l'implication de sa préfiguratrice et future directrice, Mme Elsa Dahmani.

Deux actions majeures illustrent cette collaboration pour l'année 2025 :

- **la participation du CCEE**, sur invitation, aux ateliers du comité de filière ayant contribué à la définition des axes stratégiques de la MCJV ;
- **la volonté d'associer le CCEE** au sein du futur **Comité Technique Consultatif**, marquant ainsi une volonté partagée de dialogue et de coopération institutionnelle.

1.1 Contrat de Filière (2025-2028)

La commission se félicite des avancées issues du **Comité de Filière**, animé par la **Direction de l'Attractivité du Territoire et des Industries de l'Image (D.A.T.I)**, dans la droite ligne de la feuille de route établie dans la **Nouvelle Économie 2030**.³⁹ Cette dynamique participative a permis de réunir institutions, professionnels, écoles et opérateurs économiques dans un esprit d'ouverture et de concertation.

La future signature du **Contrat de Filière**, prévue fin 2025, rassemblera un groupe de signataires autour de fiches-actions articulées selon cinq axes : accompagnement des entreprises, développement des compétences, structuration, ouverture internationale et synergies inter-acteurs.

Devant l'ampleur et l'ambition des objectifs fixés, et en cohérence avec la diversité des signataires du futur Contrat de Filière, **la commission recommande la mise en place d'une catégorisation méthodique des priorités d'action**, distinguant clairement les **enjeux à court, moyen et long terme**.

Cette hiérarchisation, élaborée en concertation avec les acteurs du terrain, permettrait :

- d'assurer une **progression lisible et évaluée** de la stratégie,
- de faciliter le suivi opérationnel des engagements pris,
- et de garantir une **allocation optimale des moyens** au regard des ressources disponibles et des urgences identifiées.

1.2 Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives

La création du **Pôle ICC** constitue une étape majeure de visibilité et de structuration de la filière. Ce dispositif prolonge logiquement la MCJV et le Contrat de Filière dans une approche intégrée entre création, innovation et formation aux métiers d'avenir.

Le budget annoncé de 2 M€ par an représente un socle de démarrage solide, mais la commission recommande une montée en charge progressive (3 à 4 M€ à horizon 2028) pour soutenir l'emploi, l'internationalisation et les infrastructures mutualisées.

39 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation La nouvelle économie 2030

À titre de référence, des pôles analogues — Magelis (Nouvelle-Aquitaine) et Cité Créative (Occitanie) — bénéficient d'un financement pluriannuel Région- État-Europe (FEDER, France 2030, Caisse des Dépôts) d'environ 3–5 M€/an⁴⁰.

La commission suggère de consolider la clé de financement (Région, État, Europe, partenaires privés) et de créer un observatoire interne, en lien avec l'Observatoire du numérique, pour suivre les indicateurs suivants : emploi, féminisation, formation, retombées économiques et internationales.

S'agissant des indicateurs et cible 2026, la commission s'interroge sur la pertinence de l'indicateur « Nombre d'événements internationaux organisés », qui ne figure pas explicitement parmi les enjeux identifiés du Pôle ICC.

Elle souligne que cette action relève potentiellement du champ de compétences croisées de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) et de La Réunion Développement, rendant nécessaire **une clarification des périmètres d'intervention respectifs**.

En sa qualité de chef de file, la Région est invitée à préciser **les attendus stratégiques et opérationnels** du Pôle ICC, afin d'assurer une cohérence avec les objectifs énoncés dans le Contrat de Filière et de garantir une articulation efficace entre les différents dispositifs existants.

Il conviendra également d'**éclaircir le périmètre et le découpage des champs d'action respectifs entre la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) et le consortium en charge de la création du Pôle ICC**, afin d'éviter toute redondance ou dispersion des missions, et de garantir **une complémentarité fonctionnelle et stratégique** au service des objectifs du Contrat de Filière.

Enfin, **la formation et la montée en compétences** sont au cœur de la complémentarité entre la MCJV, le Pôle ICC et les Contrats de Filière Industries de l'image et numérique.

Les besoins identifiés dans les métiers de l'image, du numérique et des nouvelles technologies appellent **une articulation claire avec les dispositifs régionaux de planification des compétences**. En reliant ces politiques au **CPRDFOP⁴¹ 2026-2030**, la Région garantirait la cohérence entre développement économique, emploi local et innovation. Une telle cohérence renforcerait les liens entre le Pôle ICC, la MCJV, le Contrat de Filière et le futur CPRDFOP.

1.3 Éducation à l'image

La Région réaffirme son soutien aux dispositifs de l'éducation à l'image, mais les actions mentionnées ciblent principalement **les lycéens et les jeunes adultes**.

Or, à l'heure où l'exposition aux écrans commence dès la petite enfance, et où cette question relève également d'un enjeu de santé publique, il apparaît nécessaire d'interroger **l'absence d'un volet dédié au jeune public dès le plus jeune âge**, d'autant que les structures qui assuraient ce rôle (Zargano, Lanterne Magique) **ont disparu ou sont à l'heure actuelle fragilisées**. Il y a un enjeu stratégique à ne pas laisser ce segment sans accompagnement, si l'on veut réellement « aiguïser le regard » en amont (sur le temps scolaire et hors temps scolaire) et non uniquement au moment de l'insertion professionnelle ou de la sensibilisation pour les lycéens.

40 [La Tribune – Objectif Aquitaine 2019](#)

41 Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Vers un schéma régional d'éducation à l'image, au numérique et aux médias

La commission suggère qu'une réflexion soit engagée pour qu'à l'échelle régionale, une approche transversale soit mise en œuvre sous la forme d'un Schéma régional d'éducation à l'image, au numérique et aux médias. Il associerait idéalement l'ensemble des niveaux de collectivités (Région, Département, intercommunalités et communes), les services de l'Éducation nationale, les acteurs de l'éducation populaire et les structures médicosociales et culturelles. Ce schéma, articulé avec les politiques de formation, de culture et d'inclusion numérique, aurait pour vocation de couvrir l'ensemble du parcours de vie, de la maternelle à l'EHPAD. Il s'agirait de garantir à chaque citoyen une éducation critique, esthétique et responsable aux images et aux usages numériques.

Ce plan d'action s'appuierait sur les ressources existantes (MCJV, CLEMI, DAC-R, médiathèques, structures associatives, tiers-lieux) et viserait la cohérence, la mutualisation et la continuité des actions sur l'ensemble du territoire réunionnais.

La commission souligne qu'un tel schéma, fondé sur la coopération interinstitutionnelle, constituerait un levier majeur de cohésion sociale, de citoyenneté numérique et de valorisation des compétences locales. Il renforcerait de fait la lisibilité et la pérennité des politiques publiques en matière d'éducation à l'image.

II – SOUTIEN À LA CRÉATION – FONDS DE SOUTIEN ET CO-PRODUCTION

La commission relève avec intérêt la constance du soutien régional, avec une enveloppe annuelle d'environ 6 M€ en 2024 pour l'écriture, la préproduction et la co-production (Région Réunion, 2024).

Elle recommande d'organiser le dispositif dès 2026 en deux volets :

- un volet **structurant** dédié aux longs métrages, séries et jeux vidéo à potentiel export ;
- un volet **émergence** pour les courts-métrages, les prototypes de jeux vidéos et les jeunes studios, assorti d'un accompagnement éditorial et d'un mentorat.

Compte tenu de **la taille réduite du tissu de production local et de la concentration des compétences**, la mise en place d'un fonds de co-production régional adossé au CNC apparaît pertinente, à condition qu'il s'inscrive dans **une gouvernance partagée entre la MCJV, le Pôle ICC et le Contrat de Filière**. Ce modèle permettrait de garantir la lisibilité, la sélectivité et la conformité du dispositif tout en évitant **la dispersion des crédits**.

Les risques d'un tel fonds — financement de projets sans retombées locales, fragilisation du vivier de jeunes auteurs, lourdeur administrative — peuvent être limités par **une orientation claire** vers les projets territorialement ancrés et par une articulation étroite avec les objectifs de formation et d'emploi définis dans le CPRDFOP 2026-2030.⁴²

42 Sources : *Code général des collectivités territoriales, art. L.1511-2, [Legifrance](#) ; Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – Aides territoriales, [2024](#) ; Cour des comptes – Les politiques culturelles locales, [2022](#). Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – Aides territoriales Outre-mer : Fonds de co-production Guadeloupe–CNC, [2023](#) ; Sénat – Mission d'évaluation sur le financement de la culture : rapport sur les politiques culturelles territoriales, [2023](#).*

- **Contexte national – CNC et financements croisés**

Malgré le prélèvement exceptionnel de **450 M€** sur la trésorerie du Centre National du Cinéma (CNC) dans le **Projet de Loi de Finances 2025**⁴³, le rapport sénatorial 2025 indique que le CNC restera globalement préservé⁴⁴. La commission recommande que la Région anticipe ce contexte en privilégiant **cofinancements croisés (Région+CNC+UE)** et **programmation pluriannuelle** des appels à projets, gage de stabilité pour les porteurs locaux.

III – DIFFUSION ET ÉCOSYSTÈME – TÉLÉVISIONS, FESTIVALS ET INNOVATION

3.1 Gouvernance de l’audiovisuel public et partenariats

La création de la holding **France Médias** au 1er janvier 2026 (fusion France TV, Radio France, INA) soulève des interrogations pour les antennes ultramarines.⁴⁵

La commission propose que la Région négocie, via la MCJV, des partenariats pluriannuels avec Réunion La 1ère et Outre-mer La 1ère, afin de sécuriser la visibilité des productions régionales et tenter d’obtenir une réserve territoriale de ressources au sein des futurs CPOM⁴⁶ France Médias.

3.2 Ouverture internationale et marchés audiovisuels

Le rachat de **MultiChoice** par **Canal+** (septembre 2025) fait de ce groupe le leader africain de la télévision payante⁴⁷.

La commission encourage la D.A.T.I à tirer parti de cette évolution grâce à :

- la création d’**une plateforme d’export océan Indien**, adossée à la MCJV ;
- **la consolidation et l’extension de coproductions et diffusions régionales** initiées avec Canal+ Réunion vers Canal+ Afrique / MultiChoice ;
- **la pérennisation du soutien aux festivals** comme potentiels espaces-marchés pour l’Afrique francophone et anglophone.

3.3 Innovation et IA dans les industries de l’image

À la suite de la journée prospective **FANZ#1 - Féklèr Pou Anlériz Nout Zimaz** (CCEE, octobre 2025) à laquelle a participé la D.A.T.I⁴⁸, la commission recommande :

- la création d’**un laboratoire “IA & Image”** au sein de la MCJV ou d’un établissement d’enseignement supérieur, consacré aux usages créatifs de l’IA (scénarisation, motion capture, vidéogrammétrie, VR, transmédia) ;
- l’intégration d’une **fiche-action « IA & création » dans le Contrat de Filière ICC 2025-2028, articulée au CPRDFOP**, avec des objectifs chiffrés ;
- la mise en œuvre d’**un programme égalité femmes-hommes** pour encourager la **féminisation des métiers techniques et IA**.

43 [Le Monde – 10 oct. 2024](#)

44 [Sénat – 2025](#)

45 [Sénat - 2025](#)

46 Contrats de Performance et d’Objectifs et de Moyens

47 [Reuters – 22 sept. 2025](#)

48 Direction de l’Attractivité du Territoire et des Industries de l’image et des jeux vidéo

Ces leviers combinés — audiovisuel public, ouverture internationale, innovation IA — positionneraient **la MCJV** comme **pôle d'excellence régional de l'image numérique**, au service de l'attractivité et de l'emploi local.

IV – FESTIVALS ET MARCHÉS PROFESSIONNELS

Les festivals et marchés demeurent des vecteurs essentiels **de rayonnement et de structuration** pour les industries de l'image et du numérique.

La commission souligne qu'un volet Marché est pertinent lorsqu'il peut générer des effets mesurables et structurants pour la filière.

Elle recommande que le développement de ces dispositifs soit envisagé **au regard de la maturité des écosystèmes concernés**, afin de garantir un impact réel et d'**éviter une dispersion des moyens publics**.

Dans d'autres régions, ces dispositifs ne sont efficaces que lorsqu'ils s'appuient sur **un écosystème déjà consolidé** (pôles ICC, clusters, incubateurs), comme le rappellent le CNC et France 2030 dans leurs lignes directrices⁴⁹.

La commission suggère de ce fait **un modèle évolutif et différencié : consolider les événements déjà structurés** vers un rayonnement indo-océanique et **accompagner les plus récents** via la MCJV, le Pôle ICC et les filières d'enseignement spécialisées (ILOI⁵⁰, Rubika⁵¹, BTS Métiers de l'Audiovisuel...).

Le soutien régional pourrait être conditionné à :

- la création d'**un espace de rencontres professionnelles** (pitches, ateliers, investisseurs) ;
- **des indicateurs mesurables** (projets, contrats, incubations) ;
- **une co-construction locale** avec les acteurs de la filière et de la formation.

Cette approche graduée garantirait **la cohérence entre ambition, accompagnement et impact**, en lien avec la Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo (MCJV) et le Contrat de Filière ICC, tout en **évitant l'écart entre les objectifs d'attractivité et les moyens réellement alloués**.

V – CONTRIBUTION DE LA RÉGION À LA VITALITÉ ET À LA RÉSILIENCE DES MÉDIAS LOCAUX

5.1 Contexte et enjeux

À la lumière des réflexions issues de l'événement Féklèr pou Anlériz Nout Zimaz - FANZ#1 organisé par le CCEE (octobre 2025), la commission propose plusieurs pistes d'action pour renforcer **la résilience démocratique et numérique du paysage médiatique réunionnais**.

Bien que, conformément à **la Loi NOTRe**, la compétence directe en matière de presse relève de l'État et de la DAC-R, **la Région Réunion pourrait jouer un rôle d'appui par sa compétence économique et numérique**.⁵²

49 [CNC – Aides aux manifestations professionnelles, France 2030 – Feuille de route ICC, 2023](#)

50 [Institut de l'Image et de l'océan Indien](#)

51 [Rubika forme aux métiers de l'animation, du jeu vidéo et du design](#)

52 [Loi NOTRe – 2015](#)

5.2 Soutenir la transition numérique des médias de proximité

La commission recommande d'étendre le dispositif **Kap Numérik** aux **entreprises de presse locales**, afin de financer : hébergement souverain, gestion d'abonnements, sécurité des données, automatisation éditoriale, podcasts, et vidéo.

Cette approche s'inscrit dans le **FEDER 2021-2027 - fiche 1.2.4 "Digitalisation des PME"**, qui encourage la **modernisation numérique et la visibilité économique des acteurs locaux**⁵³.

Des régions comme la **Nouvelle-Aquitaine** et la **Bretagne** ont déjà ouvert leurs dispositifs de **transformation numérique à la presse** via des appels à projets ciblés.⁵⁴

Une telle extension permettrait de soutenir la **modernisation des rédactions** et la **pluralité de l'information** sur le territoire.

5.3 Sécuriser les rédactions – cybersécurité et résilience

Le **Centre de réponse aux incidents de sécurité informatique territorial (CSIRT Réunion)**, piloté par **Cyber Réunion** de La Réunion Très Haut Débit (THD), offre déjà un accompagnement gratuit aux entreprises et collectivités en matière de cybersécurité.

Cette initiative territoriale innovante place La Réunion parmi les régions pionnières en France dans la protection numérique des acteurs économiques locaux.

La commission recommande d'y adosser un **parcours spécifique pour les médias et les établissements scolaires**, incluant :

- un **diagnostic de sécurité numérique**,
- un accompagnement à la **remédiation en cas d'attaque** (piratage, vol de données, usurpation de pages sociales),
- et des ateliers de formation à la **sécurité des comptes et des sources** à destination des journalistes et des jeunes utilisateurs.

Ces actions pourraient s'appuyer sur le **plan France Relance - Cybersécurité** et l'**ANSSI**⁵⁵.

Un label « **Rédaction résiliente** » valoriserait les médias adoptant des pratiques responsables en matière de sécurité numérique.

5.4 Éducation critique et engagement citoyen

Compétente sur les lycées, la Région dispose d'un levier d'action majeur avec le **Conseil Régional des Jeunes** tout récemment installé. Il pourrait porter une initiative intitulée

53 [Région Réunion – 2023](#)

54 *[Sources : Nouvelle-Aquitaine : • Le dispositif « Chèque Numérique TPE » de la Région Nouvelle-Aquitaine finance jusqu'à 1 500 € pour l'acquisition d'outils numériques par les TPE/PME, incluant des extensions pour les acteurs médiatiques locaux dans certains appels à projets thématiques. • Source officielle : [Site de la Région Nouvelle-Aquitaine](#) - rubrique « Aides aux entreprises » / « Transition numérique » Bretagne : • La Région Bretagne a lancé le programme « Bretagne Numérique » qui inclut des volets spécifiques pour la presse locale et les médias de proximité, avec des subventions pour la modernisation des outils éditoriaux et de diffusion. • Source officielle : [Bretagne.bzh](#) - section « Économie » / « Numérique » Référence nationale : • Le **Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP)** du Ministère de la Culture soutient explicitement la transformation numérique des entreprises de presse, en complémentarité avec les aides régionales. • Source : [Ministère de la Culture](#) - Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)]*

55 [Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, Economie.gouv, 2025](#)

“**Sentinelles de l’information** en partenariat avec le **CLEMI**⁵⁶ de l’Académie de La Réunion et **les médias locaux**, autour :

- **d’ateliers de vérification de l’information**,
- **d’un concours “Vérité / Intox”**,
- **et de la production de capsules pédagogiques.**

Cette série d’actions contribuerait à la **littératie numérique et médiatique**, conformément à la feuille de route **France Numérique Ensemble 2023-2027**.⁵⁷

Elle renforcerait l’**autonomie intellectuelle et émotionnelle des jeunes face aux fake-news, à la haine en ligne et aux manipulations.**

5.5. Éducation aux images et aux médias

La Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) disposera d’un **pôle ressource consacré à l’éducation à l’image**, élément structurant de sa feuille de route.

Sans élargir ses missions, la commission souligne l’intérêt d’une **synergie entre ce pôle et les acteurs de l’éducation aux médias** (CLEMI, DAC-R, associations, structures de médiation numérique).

Cette collaboration permettrait de relier **culture visuelle et esprit critique**, en mutualisant les ressources pédagogiques, en coordonnant les initiatives éducatives et en les articulant aux dispositifs jeunesse régionaux (“Numérisak” et “Un trimestre, un livre” pour les lycéens).

Un tel rapprochement renforcerait la cohérence entre **éducation et citoyenneté, culture et inclusion numérique**, conformément à la stratégie nationale France Numérique Ensemble⁵⁸.

LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

I – PILOTAGE ET ANIMATION : ATELIERS TERRITORIAUX NUMÉRIQUES, OBSERVATOIRE DU NUMÉRIQUE ET COMITÉ RÉGIONAL DE LA DONNÉE-IA

La commission soutient que le Contrat de Filière Numérique 2025-2028, prolongeant la Stratégie Régionale Numérique de 2023, constitue le cadre structurant de développement du secteur à La Réunion.

Les **Ateliers Territoriaux du Numérique** (ATN), les Cafés IA et la relance de l’Observatoire du Numérique constituent trois leviers complémentaires d’animation territoriale.

Ils permettent de relier les politiques publiques, les entreprises et les citoyens dans une dynamique partagée de formation, innovation et inclusion.

La commission recommande que **les enseignements issus** des ATN⁵⁹ et des Cafés IA alimentent directement l’Observatoire du Numérique et le CRD-IA⁶⁰, afin d’instaurer **un cycle vertueux de données, d’analyses et d’expériences partagées.**

56 [Centre pour L’Éducation aux Médias et à l’Information](#)

57 [Agence Nationale de la Cohérence Territoriale, 2023](#)

58 [Agence Nationale de la Cohérence Territoriale \(ANCT\) – France Numérique Ensemble](#)

59 Ateliers Territoriaux Numériques

60 Comité Régional de la Donnée et de l’Intelligence Artificielle

Ces dispositifs gagneraient à publier leurs livrables sur la plateforme data.regionreunion.com⁶¹ afin de poursuivre sa mise en œuvre dans **une démarche collaborative et contributive**.

Enfin, la commission souhaite être associée au comité scientifique de l'Observatoire pour **contribuer au suivi prospectif** et recommande que celui-ci dispose **de moyens suffisants** pour publier chaque année **des études ouvertes** sur le portail Open Data sur la filière, les usages et l'inclusion numérique.

La commission préconise que la collectivité **encourage activement les acteurs du territoire** (entreprises, associations, collectivités, établissements publics) **à contribuer au portail Open Data régional**. Cette participation élargie enrichirait la base de données, **renforcerait sa crédibilité et favoriserait l'appropriation du portail par les usagers, tout en consolidant l'écosystème territorial de la donnée**.

II – INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITÉ ET RÉSILIENCE

2.1 Couverture mobile et zones blanches

La commission applaudit la démarche régionale confiée à la régie Réunion THD⁶² de mutualiser les infrastructures (pylônes, énergie, emplacements) pour **résorber les zones blanches de téléphonie mobile**, notamment sur le territoire du Parc national de La Réunion.

Toutefois, les données disponibles de ARCEP⁶³ (Observatoire mobile 2^e trimestre 2025) indiquent que **la couverture voix et data reste encore inégale**.

Par ailleurs, la commission attire l'attention sur **deux transitions technologiques majeures** pouvant impacter les habitants, les associations, les petites entreprises et les acteurs économiques locaux :

- le programme national **d'extinction des réseaux mobiles 2G/3G**, dont la fin de la 2G est prévue vers fin 2026 pour la France continentale selon Orange.
- l'arrêt progressif du **réseau cuivre (ADSL/téléphonie fixe)** piloté par Orange, avec une fermeture commerciale débutant au 31 janvier 2026 et une fermeture technique ultime autour de 2030.

Ces évolutions rendent d'autant plus **urgente la couverture mobile des zones mal desservies** : certains équipements, services ou foyers pourraient se retrouver **isolés ou contraints de recourir à des solutions de remplacement coûteuses** (nouveaux abonnements fibre, box 4G, équipements compatibles...).

La commission recommande donc :

- la mise en place d'un **tableau de bord public** (population couverte, opérateurs raccordés, calendrier de mise en service) ;
- **l'élargissement du plan régional aux « Hauts Est » et au « Sud sauvage »** où les écarts de couverture persistent ;

61 [Plateforme régionale Open Data](#)

62 Très Haut Débit

63 [Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse](#)

- et l'**anticipation d'un dispositif d'accompagnement** (information, aide à la migration, alternative 4G/5G ou satellite) pour les acteurs en zone fragile, afin d'éviter que la fermeture des anciens réseaux n'aggrave la fracture numérique locale⁶⁴.

2.2 Cohérence interne et performance du SI régional

La commission tient à saluer la démarche conduite par la **DSIO**⁶⁵ et la **régie Réunion THD** en faveur d'**une souveraineté numérique régionale, d'une rationalisation des dépenses publiques** et du **recours privilégié aux solutions libres et open source**.

Cette stratégie, bien que prudente et vertueuse, génère néanmoins, au sein du fonctionnement des ressources informatiques de la collectivité, des ralentissements récurrents, des incompatibilités entre applications métiers et, parfois, des interruptions de service prolongées qui affectent la performance des agents.

Le réseau des systèmes d'information (SI) semble aujourd'hui sous- dimensionné au regard du nombre d'utilisateurs et de la diversité des usages, limitant la fluidité du travail individuel et collaboratif. Il devient nécessaire d'engager un plan d'optimisation du réseau et des outils numériques internes, afin de restaurer la continuité et la réactivité indispensables à une administration régionale moderne et efficiente.

Cette action, comparable à une « remise en circulation » du système numérique interne, serait cohérente avec les ambitions régionales d'innovation et de transformation digitale.

La commission recommande de **renforcer la politique d'innovation interne** en :

- **modernisant** les outils et ressources d'assistance,
- **automatisant** les mises à jour,
- **augmentant** la puissance des serveurs,
- **améliorant** la connectivité et l'efficacité des solutions métiers,
- et **facilitant** les échanges numériques et le partage de données sécurisés entre les agents de la collectivité et leurs interlocuteurs hors drive synology Région.

2.3 Cohérence entre DSIO, Direction du Numérique et Réunion THD

La gouvernance numérique gagnerait à être plus intégrée, notamment autour du **schéma directeur de l'IoT**⁶⁶. Ce réseau bas débit, géré par **Réunion THD**, doit soutenir la gestion intelligente des services publics et la transition écologique.

64 Références bibliographiques : [ARCEP – Observatoire des réseaux mobiles, 2^e trimestre 2025, Couverture et qualité de service mobile à La Réunion](#), [ARCEP – Extinction des réseaux mobiles 2G et 3G, Fiche pratique à destination des entreprises et collectivités, mise à jour avril 2025](#), [Orange France – Calendrier de fermeture des réseaux 2G et 3G, Communiqué de presse du 22 février 2025](#), [ARCEP – Fermeture du réseau cuivre : enjeux et calendrier, Dossier institutionnel, actualisé en juin 2025](#), [Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique \(DGE\) – Accompagner les territoires vers la fin du cuivre, avril 2025](#), [Banque des Territoires / France Très Haut Débit – Plan de migration du réseau cuivre vers la fibre optique, enjeux pour les collectivités, mai 2025](#), [ARCEP & ANCT – Fracture numérique et accompagnement des publics éloignés, Note conjointe sur la résilience territoriale, 2025](#)

65 Direction des Systèmes d'Information et des Organisations

66 Internet des Objets : désigne le réseau collectif d'appareils connectés et la technologie qui facilite la communication entre les appareils et le cloud, ainsi qu'entre les appareils eux-mêmes.

La commission invite à renforcer les **passerelles de coordination** entre infrastructures, gouvernance des données et outils internes, pour consolider la cohérence des politiques numériques régionales.

2.4 Résilience climatique

Le cyclone Garance (février 2025) a mis en évidence la vulnérabilité des réseaux (jusqu'à 39 000 foyers privés d'Internet)⁶⁷. L'ARCEP, dans sa note de 2025 sur **la résilience des réseaux**, recommande de **cartographier les points critiques**, de **doubler les liaisons stratégiques**, d'assurer **un système de secours des sites**, et de maintenir **un stock d'urgence de pièces et matériels**. Elle recommande **un plan de durcissement des infrastructures et de formation locale pour les réparations post-catastrophe**.⁶⁸

La commission plaide en faveur d'une forte incitation régionale des acteurs compétents afin qu'ils puissent :

- provisionner un **stock stratégique** de matériel de réparation ;
- déployer un **plan de formation pérenne** pour disposer de cohortes locales de techniciens à même d'assurer la maintenance du réseau ;
- prioriser la **résilience numérique du territoire** dans leur stratégie.

2.5 Suivi du contexte opérateurs – SFR/Altice

Les recompositions en cours autour d'**Altice France (SFR)** exigent une **vigilance particulière**. Les offres de rachat 2025 excluent les filiales ultramarines. La **SRR (SFR Réunion)** reste donc sous le giron d'Altice. La commission recommande une **veille annuelle** sur les investissements et la qualité de service, en lien avec l'**ARCEP**, pour anticiper tout impact local.⁶⁹ Ces actions s'inscrivent dans une politique globale de **sécurisation et de continuité des communications** qui doit s'appuyer sur une **gouvernance unifiée**. En reliant la **gestion interne des systèmes d'information** et la **conduite des projets d'infrastructures territoriales**, la Collectivité garantit la **continuité du service public**.

III – INCLUSION NUMÉRIQUE : KAP KONÈK.T, IA ET MÉDIATION

3.1 Contexte

Le dispositif **Kap Konèk.T**, successeur du **Pass Numérique**, prolonge la feuille de route nationale **France Numérique Ensemble (2023-2027)**.⁷⁰ Sa réussite dépend toutefois de la capacité locale à coordonner les acteurs de médiation, fragilisés par la crise associative et la disparition de l'opérateur APTIC⁷¹.

67 [Le Monde – Zinfos974 – 8 mars 2025](#)

68 [Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse – Rapport Choisir son numérique – Sept. 2025](#)

69 [Reuters – 15 oct. 2025 -Altice rejette l'offre de Bouygues, Orange et le groupe Iliad pour racheter SFR, rapporte l'AFP Ropes & Gray – 3 oct. 2025 – Altice France clôture une restructuration révolutionnaire de 24 milliards d'euros](#)
[Le Monde – 16 oct. 2025 – Comment Patrick Drahi a rétréci SFR, devenu en 10 ans, la proie de ses concurrents](#)
[Wall Street Journal – 15 oct. 2025 – Altice, filiale de Drahi, rejette l'offre conjointe de 20 milliards de dollars de ses pairs](#)

70 [Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse – Rapport Choisir son numérique – Sept. 2025](#)

71 [Mednum – Liquidation d'APTIC et fin du dispositif Pass Numériques – 29 fév. 2024](#)

3.2 Diagnostic réunionnais

Selon l'INSEE 2024, 17 % des Réunionnais de 18 à 64 ans rencontrent des difficultés à l'écrit, et une part équivalente fait face à l'illectronisme⁷². La cible régionale de **1 000 bénéficiaires en 2026** paraît de faite très en dessous des besoins réels.⁷³

La commission recommande d'élever l'objectif du nombre de Kap Konèk.T à **≥ 5 000 bénéficiaires/an**, avec un suivi territorialisé et des conventions pluriannuelles pour **les structures partenaires** (crédits Région + cofinancements EPCI, CAF, État), en priorisant les **QPV** (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville), **les Hauts et les publics empêchés**.

Elle plaide également pour la publication d'**indicateurs d'impact** : autonomie numérique, démarches réussies, taux de réinscription aux droits⁷⁴.

Il serait enfin judicieux d'ouvrir la plateforme de gestion de ces aides à d'autres **opérateurs autonomes**, selon un **modèle économique à définir** (infogérance, par exemple).

Cela permettrait à des acteurs comme France Travail ou la CAF de mettre en service **leurs propres « pass »**, évitant ainsi aux médiateurs la charge **d'opérations de gestion multiples, fastidieuses et pouvoir se faire rémunérer**.

3.3 Littératie en IA et Cafés IA

L'**IA générative** peut favoriser l'inclusion (aide à la lecture, simplification administrative), mais aussi creuser de nouvelles fractures.

La commission encourage l'intégration d'une **littératie en IA**⁷⁵ dans les parcours d'inclusion et propose que les **Cafés IA** deviennent des espaces de formation grand public, en lien avec les **tiers-lieux**, **Solidarnum**, **AMAFAR-EPE**,⁷⁶ et les **Conseillers Numériques** déjà formés à ce format.

À ce jour 19 Conseillers Numériques certifiés de La Réunion ont suivi le module de formation complémentaire « Animer un Café IA », leurs structures employeuses envisageant sûrement de mettre à profit cette spécialité. Il serait judicieux que la Région effectue un rapprochement avec ces structures pour compléter/collaborer sur le dispositif envisagé.

Toutefois, à ce jour, les informations disponibles ne précisent pas les **modalités d'accès** (gratuit, inscription, ciblage public), ni la **disponibilité des livrables** (supports, captations, ressources en ligne) pour les personnes ne pouvant assister aux cafés.

Un **calendrier annuel**, une **diffusion en ligne** des ressources et une articulation avec **Kap Konèk.T** et **Kap Numérik** renforceraient la cohérence entre inclusion, innovation et citoyenneté numérique.

Ces rencontres devraient en outre permettre la **remontée de données qualitatives** (perceptions, besoins, attentes) à destination du CRD-IA et de l'Observatoire du numérique.

72 [En 2022, à La Réunion, 17 % des personnes âgées de 18 à 64 ans rencontrent des difficultés à l'écrit en langue française, soit 91 000 personnes. Cette part est plus élevée que dans l'Hexagone \(10 %\), mais moindre que dans l'ensemble des départements d'Outre-mer](#)

73 [250.000 personnes en souffrance à La Réunion. Base d'un ratio national de l'agence ANLCI - chiffres 2021 - « 28 % des personnes ont des capacités numériques faibles »](#)

74 [Sénat – Question écrite de Mme Varailas Marie-Claude – 27 mars 2025 - Baisse des crédits alloués à l'insertion numérique](#)

75 [Capacité à comprendre et utiliser l'information numérique](#)

76 [Tiers-lieux, Solidarnum, Association des Maisons de la Famille de la Réunion – Ecole des Parents et des Educateurs](#)

IV – ENTREPRISES ET COOPÉRATION : KAP NUMÉRIK, INTERREG ET ÉVÈNEMENTS

4.1 Kap Numérik

Le dispositif **Kap Numérik** reste central dans la stratégie *La Nouvelle Économie 2030*.

Néanmoins pour un objectif de 1 200 entreprises soutenues défini par la collectivité en 2025, seules 241 ont été accompagnées au 30 juin 2025.

En outre, en 2026 on passe à 600 prospects. Les freins principaux de l'expansion du niveau des bénéficiaires tiennent **au manque de visibilité du dispositif, au fonctionnement des guichets territoriaux** et à **la dispersion des acteurs qui accompagnent les entreprises bénéficiaires**.

La commission recommande :

- **une meilleure valorisation et opérationnalité des guichets Kap Numérik de proximité** (Chambres de Commerce et d'Industrie/des Métiers et de l'Artisanat, tiers-lieux) ;
- **une meilleure synergie filière-formation** : mobilisation des partenaires nationaux (France Num, CNFPT, BPI France) pour renforcer la culture numérique de base, la cybersécurité et la préparation à l'usage de l'IA⁷⁷ ;
- **une évaluation des résultats** via l'instauration d'un **tableau de bord annuel** des entreprises bénéficiaires, mesurant l'effet réel sur l'activité (ventes en ligne, gain de productivité, sécurisation des données).

La commission souligne enfin que le **faible niveau de présence en ligne** et de culture numérique reste l'un des freins majeurs à la compétitivité des petites entreprises réunionnaises.⁷⁸

Ces mesures aideraient par conséquent à combler le **retard numérique des TPE-PME⁷⁹ réunionnaises**, confirmé par l'IEDOM⁸⁰ et le **baromètre DGE 2024⁸¹**.

4.2 Coopération européenne – Digital Islands

Le projet **Interreg Europe Digital Islands** (2024-2028, 2,28 M€) associe plusieurs régions utrapériphériques (RUP) autour de la numérisation des entreprises et services publics.

La commission souligne que la plus-value pour La Réunion dépendra surtout de la **capitalisation locale** des enseignements : publication sur **Open Data**, diffusion dans les ATN, intégration dans l'**Observatoire du numérique**.

4.3 Événements numériques

La commission recommande un **AMI⁸²** transparent pour sélectionner **les trois événements numériques ciblés en 2026**, sur la base de critères d'impact économique, d'inclusion et de formation. La dotation actuelle (10 000 €) apparaît trop faible pour des manifestations structurantes.

77 [Numéum – Tour de France de l'IA – Rapport 2024-2025 – juin 2025](#)

78 [Skydo digital – Défis du marketing digital à La Réunion en 2025](#)

79 Très Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises

80 [Selon l'IEDOM, seules 16 % des entreprises artisanales disposaient d'un site internet dès 2017, contre plus de 70 % au niveau national. IEDOM – L'économie numérique à La Réunion – 2017](#)

81 [Direction Générale des Finances – Baromètre 2024 de la transformation numérique des TPE et PME](#)

82 Appel à Manifestation d'Intérêt

V – CYBERSÉCURITÉ, DONNÉES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

5.1 CSIRT La Réunion & EDIH

Le **CSIRT La Réunion**⁸³, piloté par **Cyber Réunion** de la **Réunion THD**⁸⁴, constitue un outil clé de protection des systèmes informatiques régionaux. Labellisé dans le cadre du plan **France Relance Cybersécurité**, il accompagne entreprises et collectivités face aux cyberattaques⁸⁵. Son articulation avec l'**EDIH** place La Réunion dans une dynamique d'innovation et de sécurisation cohérente⁸⁶. La commission recommande de renforcer la **communication** et la **coordination CSIRT-EDIH**, afin de couvrir les volets de **prévention, diagnostic** et **accompagnement post-incident**.

5.2 Gouvernance de la donnée et de l'IA

La relance de l'**Observatoire du Numérique** et la création du **CRD-IA**⁸⁷ marquent une étape stratégique. La commission préconise :

- la **publication annuelle d'indicateurs** (couverture THD/mobile, inclusion numérique, usages IA, fractures territoriales) ;
- la **mutualisation des données** avec les collectivités ;
- des **moyens suffisants** associant les acteurs publics, privés, académiques et associatifs ;
- un **plan d'action 2026-2028** adossé aux dispositifs d'inclusion numérique (Kap Konèk.T, cafés IA) et aux investissements infrastructurels (IoT, THD, fibre).

Cette approche créerait un **écosystème de données unifié**, au service de la **planification publique** et de la **transparence**.

5.3 Formation des agents et AMI IA

L'**Appel à Manifestation d'Intérêt IA** pour les collectivités doit s'articuler avec la **formation de leurs agents**.

Le **CNFPT Réunion** a engagé depuis 2023 une dynamique exemplaire de **formation aux enjeux de l'intelligence artificielle et du numérique**, en organisant des journées d'actualité (« *IA, vrais enjeux et fausses peurs* », « *Comprendre et travailler avec les intelligences artificielles* ») et en intégrant dès 2025 plusieurs modules relatifs à la **transition numérique**, à la **conduite du changement** et aux **usages responsables de l'IA** dans son catalogue régional⁸⁸.

Cette évolution témoigne d'une **prise de conscience réelle et précoce** des transformations à l'œuvre. Elle s'accompagne d'initiatives partenariales innovantes, comme la **semaine de travail menée avec la Ville de Saint-Paul** en 2025 pour identifier les besoins d'évolution professionnelle et bâtir une ingénierie de formation territoriale adaptée.

83 Computer Security Incident Response Team

84 [Cyber Réunion par la Régie Très Haut Débit](#)

85 [Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information - Bilan du volet cybersécurité de France Relance : un défi réussi](#)

86 [European Digital Innovation Hub – Commission européenne – Digital Strategy](#)

87 Comité régional de la donnée et de l'IA

88 [Offre de formation du CNFPT 2025](#)

Toutefois, la **demande croissante de compétences en IA et en gouvernance de la donnée** dans les services publics appelle désormais un **renforcement de l'offre locale**, en particulier pour les agents non-encadrants et les métiers techniques, encore peu représentés dans ces parcours.

La **Commission** recommande :

- de **co-construire avec le CNFPT Réunion** une **filiale régionale "IA & Données publiques territoriales"**, articulée aux besoins du **Comité régional de la donnée et de l'IA (CRD-IA)** ;
- d'élaborer un **plan de montée en compétences 2026-2028** associant e-learning, ateliers métiers et tutorat in situ ;
- et d'intégrer systématiquement une **dimension éthique, RGPD et sobriété numérique**.

Une telle articulation entre l'AMI IA, la **formation territoriale** et la **stratégie numérique régionale** permettrait de consolider la **souveraineté numérique des collectivités réunionnaises** tout en valorisant la démarche déjà engagée par le CNFPT Réunion⁸⁹.

CONCLUSION

La commission « Audiovisuel & Numérique » prend acte des **Orientations Budgétaires 2026** et salue la **vision structurante** portée par la collectivité. Elle encourage la Région à consolider la **transparence**, la **cohérence inter-filières** et la **montée en compétences** des acteurs locaux, afin de garantir la **pérennité** des politiques engagées et la **valeur ajoutée réunionnaise** des soutiens publics. En écho aux recommandations de l'ARCEP⁹⁰, la commission rappelle que la **sobriété et l'efficacité numérique** et la **mutualisation des ressources** doivent accompagner toute innovation, notamment dans l'IA et l'IoT, pour articuler **souveraineté technologique, création locale** et **transition écologique** au sein de **La Nouvelle Économie** régionale.

89 [La Banque des territoires – 26 fév. 2025 - « IA : le CNFPT lance une offre nationale pour accompagner les collectivités et leurs agents »](#)

90 [L'Arcep appelle à une sobriété numérique accrue et à une meilleure coordination entre innovation et environnement](#)



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE BUDGET 2025 – PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2025***

Adopté en Assemblée plénière du 28 octobre 2025

Le CCEE prend acte du rapport relatif au projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2025.